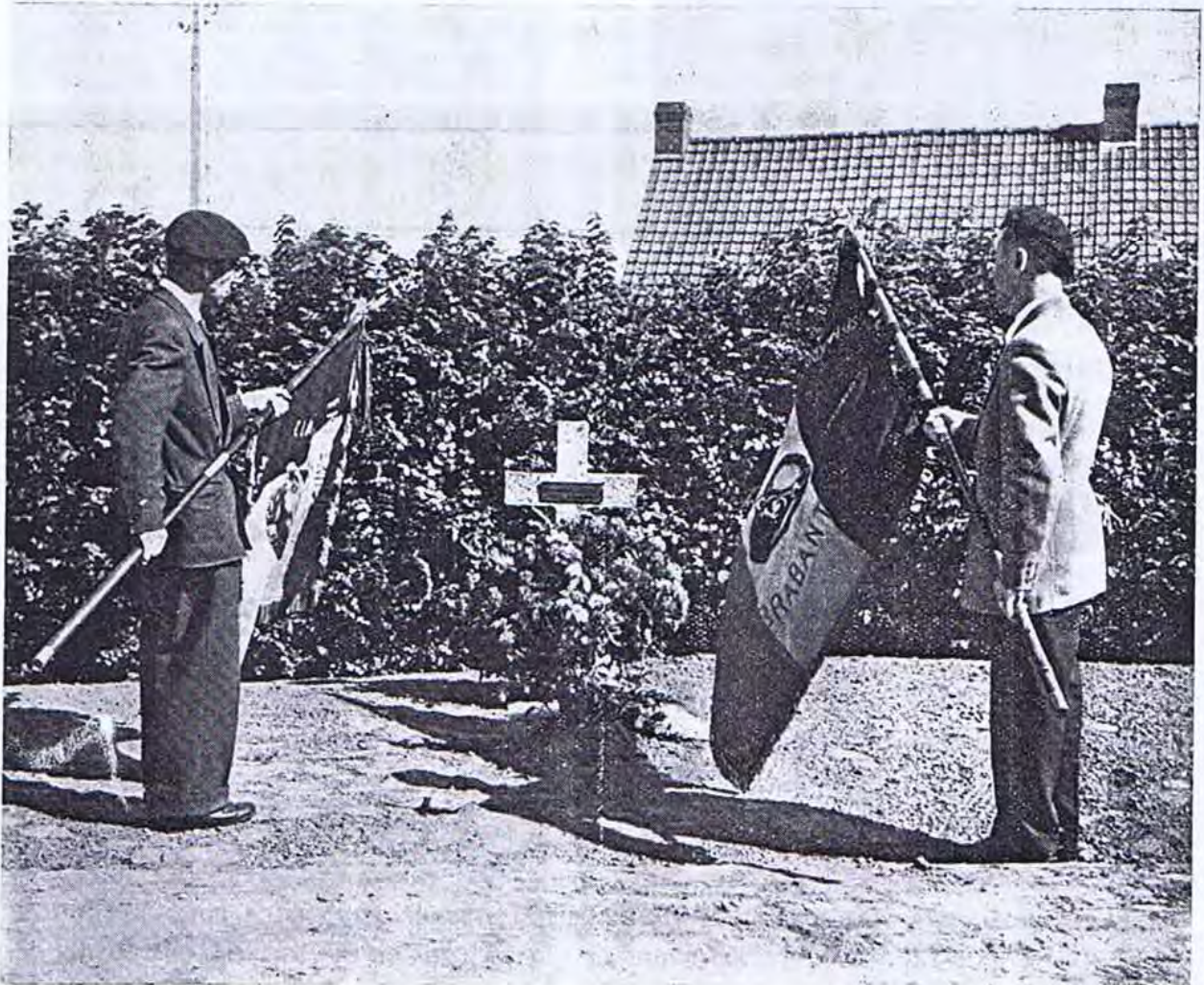




Organe trimestriel de la  
Fraternelle des Chasseurs Ardennais  
A.S.B.L.

# LE PELERINAGE A VINKT ET A GOTTEM

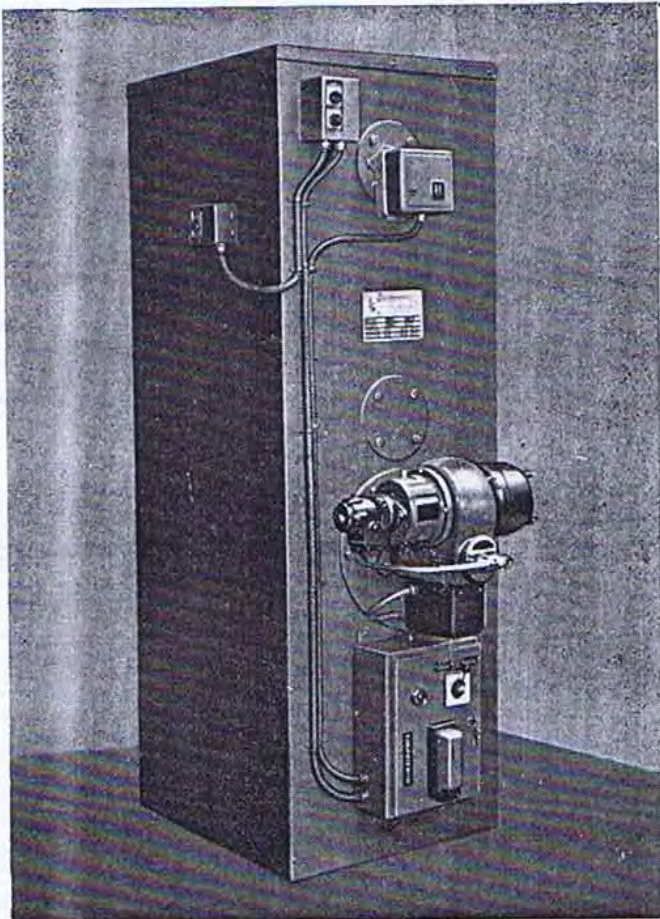


LE SALUT DES DRAPEAUX AU CHASSEUR INCONNU DE GOTTEM.

Photo Warlomont

→ 5  
34/4  
17  
Esprit  
ChA  
3, 23  
Appel  
Remise  
25  
Celleban  
27  
Noyle  
Duhic  
C9





AIR CHAUD PULSE

## “ *Electromatic* „

LA SOLUTION AUX PROBLEMES DE CHAUFFAGE  
INDUSTRIELS & DOMESTIQUES

Gamme d'appareils depuis 15.000 jusque 500.000 cal./h.

Construction robuste et soignée.

Très haut rendement calorifique garanti.

“ *Electromatic* „, s. p. r. l.

AIR CHAUD PULSE — VENTILATION

CONDITIONNEMENT D'AIR

BRULEURS AUX HUILES COMBUSTIBLES

41, RUE MARIE DEPAGE — BRUXELLES

TELEPHONES : 44.86.66 - 43.69.25

**COMPLETS** POUR HOMMES ET JEUNES GENS  
Garantis PURE LAINE PEIGNÉE, prêts à porter et sur mesure

# SIMONET - GILLES

avenue Bouvier, VIRTON - Tél. 49

Un choix varié de qualité impeccable  
A TOUS LES PRIX

*Le choix judicieux des meilleurs tissus classiques et fantaisies vous permettra  
d'acheter A JUSTE PRIX un vêtement de classe, tout en évitant l'UNIFORMITÉ*

En exclusivité : la chemise ETERNA



# LE CHASSEUR ARDENNAIS

Organe trimestriel de la  
Fraternelle des Chasseurs Ardennais

Abonnement de Sympathie :  
20 F

AFFILIE A L' « U.P.A.C. »  
Union de la Presse des Anciens Combattants

REDACTION : 65, AVENUE DE SELLERS DE MORANVILLE — BERCHEM (BRUXELLES) — TEL. : 27.00.07  
ADMINISTRATION : AVENUE EMILE BOSSAERT, 38, KOEKELBERG — TEL. : 25.04.76  
C.C.P. 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » Bruxelles

## Des pensions militaires d'ancienneté

En date du 8 décembre 1956, un projet de loi sur les « Dispositions spéciales relatives à la guerre de 1940-1945 et à la campagne de Corée » était déposé sur le bureau de la Chambre des Représentants.

Il nous paraît indiqué d'en donner connaissance aux membres de la Fraternelle, car cette question intéresse certainement bon nombre d'anciens.

En toute logique, c'est l'U.F.A.C. 40-45 qui doit prendre la question en mains, mais notre Fraternelle ne peut s'en désintéresser.

La lecture de ce projet de loi permettra à chacun de se faire une opinion qu'il nous serait utile de connaître; c'est pourquoi notre Président National, le colonel Mathen, 10, rue Plas, à Meyse, recevra avec grand plaisir vos avis et commentaires. La chose est urgente et il est indispensable de faire diligence et de lui adresser toute correspondance à ce sujet avant le 31 octobre. Nous remercions anticipativement tous ceux qui voudront bien nous faire connaître leur point de vue.

Nous avons cru bon de faire précéder le projet de loi de l'exposé des motifs des art. 73 et 74 pour en permettre une meilleure compréhension, et de reproduire un jugement rendu par le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Bruxelles en date du 9 mai 1956 fixant au 31 décembre 1956 la date à laquelle l'armée a cessé d'être sur le pied de guerre. (Dans cette affaire, le jugement est à l'heure actuelle en Cour d'Appel : il est, par conséquent, susceptible de modification.)

## SOMMAIRE

- 1) Il faut reprendre confiance et payer d'exemple.
- 2) Notre pèlerinage à Vinkt et à Gottem.
- 3) Coups de boutoir.
- 4) Pensions militaires d'ancienneté.
- 5) Les opérations du 3 Ch. A. au cours de la campagne 1940.
- 6) La Vie de la Fraternelle.
- 7) A propos de l'esprit Chasseurs Ardennais.
- 8) Appel aux Anciens du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais.
- 9) Problèmes économiques de la Wallonie Méridionale.
- 10) Dans le sillage de l'Empereur — Pèlerinage à la maison natale de Napoléon.
- 11) Les livres.



SERVICE PUBLICITE :  
65, rue François Bossaerts  
TEL. : 34.68.88 BRUXELLES



SOCIETE ANONYME LAINIERE

**Jules Gaye & Cie**47, rue de Limbourg, 47  
VERVIERS Tél.: 161.00LAINES — BLOUSES — DECHETS  
IMPORTATION EXPORTATION  
LAVOIR — CARBONISAGE — DEGROUONNAGE

CHEMISERIE

**TYTGADT - ARENTS**

9, RUE SPINTAY, 9

VERVIERS Tél.: 147.33

★  
CHOIX UNIQUE DE  
VETEMENTS DAIM

LAINAGES ★ ECHARPES

**Banque Populaire  
de Verviers**SOCIETE COOPERATIVE FONDEE EN 1865  
38, RUE DES MARTYRS - VERVIERS  
Tél. : 104.07TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE  
CREDIT ARTISANAL CREDIT PROFESSIONNEL**Institut P. DA VIA**

RECOMMANDE PAR LE CORPS MEDICAL

EDUCATION ET CULTURE PHYSIQUE

- |                          |                |                          |
|--------------------------|----------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | ESCRIME        | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | MASSAGE        | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | KINESITHERAPIE | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> | DANSE          | <input type="checkbox"/> |

59, RUE DU CENTRE, 59

VERVIERS Tél.: 146.85

**LA MONDIALE**

Société d'assurance sur la vie à forme mutuelle

3, RUE LEOPOLD, 3, BRUXELLES

★

CAPITAUX EN COURS : 38.264.000.000 F  
ACTIF DE LA SOCIETE : 9.280.000.000 F

★

Succursale :

42, RUE DE LA CASQUETTE, 42, LIEGE

★

Police incontestable

INTERROGEZ « LA MONDIALE »  
POUR PROFITER  
DE L'IMMUNITE FISCALE

BUREAU IMMOBILIER

**P. MARLOYE**1, GRANDE RUE AU BOIS, 1  
SCHAERBEEKTOUTES OPERATIONS IMMOBILIERES  
Agent principal des Assurances Générales  
A. G.

Téléphone : 15.84.69

POUR VOTRE  
CONTROLE...... Une caisse enregistreuse  
de la nouvelle gamme**ANKER**

1-5, Rue Saint-Géry, 1-5, BRUXELLES (Bourse)

Tél. : 12.09.20



## Il faut reprendre confiance et payer d'exemple...

Le présent bulletin reproduit un article du Général Dumortier, paru dans la revue *Rencontre* de juillet 1957, sous le titre *A propos de l'Esprit Chasseur Ardençais*.

Je suis heureux de lui adresser les chaleureuses félicitations des anciens : je n'ai jamais rencontré un concitoyen qui ait si parfaitement compris les causes profondes, la force, la pureté, la « foi » de l'esprit Chasseur Ardençais, et qui les ait exprimées en des termes aussi heureux et clairvoyants...

Oui, mon Général, les officiers et les sous-officiers Ch.A. de 1940 étaient « liés à leurs soldats par une communauté de destinée », mais ils l'avaient été d'abord par une communauté de compréhension, de confiance, de générosité et de responsabilité... Ils se sentaient véritablement égaux et frères, en loyauté, en fidélité, en devoir et volonté de remplir ce devoir...

Cette mystique était réelle : elle était née d'une vie rude à la frontière, acceptée volontairement, d'une mission de confiance claire et précise, et du sentiment profond que « la Nation leur donnait en charge le salut commun »... Était-il, dès lors, surprenant que le problème *ARMÉE-NATION* ne se posât plus pour eux ? Ils avaient résolu pleinement celui de leur fusion, grâce à un sens parfait de leurs responsabilités, sens qu'avait élargi leur contact étroit et fraternel... Je l'ai rappelé le 12 mai à Neufchâteau : « ... Ne croyez pas que, plus qu'ailleurs en Belgique, on vient au monde avec une âme de soldat sur notre terre d'Ardenne. Mais soyez persuadés qu'on s'y forge cette âme de soldat fidèle et convaincu, parce que, mieux qu'ailleurs, on y touche du doigt le véritable sens de la vie et on y conserve la claire notion de ce que la terre natale représente de labeur quotidien et de peine, d'espoir renouvelé et de difficile récompense, mais aussi de beauté et de grandeur, de force et d'amour... Vous mettant chaque jour à l'école de la persévérance dans l'effort, elle vous oblige à « résister et à mordre » ; elle vous aide journalièrement à vous créer et à tremper votre énergie. C'est pour cette raison que votre devise vous a paru d'emblée si nette et si indiscutable : dans les vertus de ce sol d'Ardenne vous avez puisé sans cesse des

vertus d'homme et commencé à puiser le sens de vos responsabilités... Garde précieusement intacte, ami Ch.A., l'âme que ton sol natal, l'exemple généreux des tiens et le franc contact de tes frères d'armes t'ont forgée : elle est la source de ta noblesse et de ta valeur ; elle est le moteur de ta force et de ton courage de vivre et de t'accomplir... »

Officiers et sous-officiers Ch.A. avaient bâti sur cet éminent fondement, élargi la notion de responsabilité en la soudant à la notion de l'équipe « une et solidaire »... et c'est tout naturellement qu'est née « la fierté du Chasseur Ardençais »... et son indestructibilité... en mai 1940 les chefs n'ont plus eu qu'à récolter leur magnifique récompense, la plus belle qui soit : être suivis avec une foi aveugle, à travers tout...

Et aujourd'hui ?...

Il semble, à tort, que le problème *ARMÉE-NATION* soit plus difficile à résoudre... C'est parce qu'il a été trop souvent mal posé !... Mon Général, vous avez le mérite de le présenter sous son vrai jour : « à chacun ses responsabilités... L'armée ne peut être seule à les prendre : les responsabilités de la Nation et de l'Armée se confondent... ». C'est parfaitement juste et indiscutable... Si la Nation n'a pas pris, au préalable et suffisamment, les siennes, si elle n'a pas su développer fermement dans notre jeunesse le sens et le respect des valeurs humaines et morales, si elle n'a pas su insuffler à cette jeunesse, qui a soif de vérité, de pureté et de virilité, un tenace courage de vivre et de s'accomplir, l'Armée aura beau faire : en 12 ou en 18 mois de service, subis sans conviction et sans la nette notion qu'ils constituent un devoir essentiel du citoyen, l'Armée ne réussira pas à effacer la profonde nuisance de l'égoïsme et du matérialisme, dont les jeunes auront eu ou vécu l'exemple pendant leur vie antérieure...

C'est cette vérité-là que la Nation, et tous les éducateurs, doivent regarder en face. C'est contre la flagrante déficience de notre éducation civique, contre la pauvreté de la mise en œuvre des forces morales, dès la première formation de la jeunesse, qu'il faut lutter sans pitié...

CHARBONS   
 ESSENCES   
 MAZOUT

TOUS TRANSPORTS

FUEL OIL   
 PETROLES   
 HUILES



# Ets OSCAR DEFRAITEUR

15-21, RUE JULES CEREXHE - VERVIERS

■ TELEPHONES : 136.28 - 149.90 ■



LIBRAIRIE — PAPETERIE

**A. MATHIEU**

GRAND'RUE, 26 — TEL. : 117 — ATHUS

- TOUT POUR LA PHOTO
- ARTICLES POUR CADEAUX
- NOUVEAUTES-SOUVENIRS
- ARMOIRIES D'ATHUS

**A la Vieille France**

TENU PAR JOSY PEIFFER

GRAND'RUE

ATHUS ★ TEL. : 305

- VENEZ DEGUSTER
- DANS UN CADRE ACCUEILLANT
- SES BIERES ARTOIS ET SIMON
- EN DEGUSTATION SES
- DELICIEUSES CREMES GLACEES

Les Ch.A. de 1940 étaient avant tout, et déjà avant d'entrer à l'armée, conscient de la valeur de ces vertus fondamentales : persévérance dans l'effort, générosité, loyauté, sens du devoir et des responsabilités. Leurs officiers et leurs sous-officiers n'ont eu qu'à pratiquer ouvertement ces vertus pour les enraciner davantage chez leurs hommes... c'est cette vérité-là qu'il faut enfoncer dans l'esprit de tous ceux qui doivent former nos enfants, notre jeunesse...

Alors, seulement, on pourra reprendre confiance; mais il faudra d'abord payer d'exemple chaque jour, montrer le bon chemin, honorer et pratiquer les vertus des vrais chefs, respecter l'HOMME du haut en bas de l'échelle... La jeunesse suivra : elle ne demande qu'un idéal, qu'à participer, et à nous épauler dans une œuvre de droiture et de générosité : il suffit de lui donner l'exemple pour qu'elle ait envie de suivre et de nous dépasser... C'est ainsi seulement qu'on formera des hommes pour la vie et... des Chasseurs Ardennais pour les jours dangereux...

Mon Général, je vous remercie de le dire et de le répéter avec une foi si vibrante...

Lieutenant-Colonel MATHEN.

**JEF DILLEN**

NUMISMATE

MONNAIES ET MEDAILLES  
ANCIENNES ET MODERNES

Rue de Dublin, 23 — IXELLES — Tél. : 12.92.67

SUPER HAECHT — SUPER HAECHT — SUPER HAECHT — SUPER HAECHT

AU CAFE, DITES TOUJOURS  
GARÇON, un SUPER, s.v.p.*mais... un...***SUPER-HAECHT**

CHEZ VOUS, BUVEZ UNIQUEMENT LES  
**FAMEUSES BIERES DE HAECHT**  
ET POUR VOS ENFANTS, MADAME,  
ADOPTÉZ NOTRE CHOIX DE LIMONADES  
CITRON — ORANGE — GRENADINE

DEPOSITAIRE POUR LA REGION  **GASTON LIEFFRIG**   
58, RUE AREND — ATHUS — TEL. : 473

SUPER HAECHT — SUPER HAECHT — SUPER HAECHT — SUPER HAECHT

**MAISON SITTINGER**

116, RUE DE RODANGE, 116

ATHUS

TEL. 73

- FRUITS ■
- LEGUMES ■
- ★
- VOLAILLES ■
- LIQUEURS ■

RIEN QUE DES PRODUITS DE PREMIER CHOIX



# Notre pèlerinage annuel à Vinkt et à Gottem

Le dimanche 30 juin s'est déroulé le onzième pèlerinage annuel en ces hauts-lieux, où, par leur bravoure et leur esprit de sacrifice, les bérets verts ont écrit l'une des plus glorieuses pages de la campagne de mai 1940.

Une bonne trentaine de Ch.A. y prirent part avec le président national, le général Velghe, et le président de la section du Brabant.

A Vinkt, nos pèlerins furent accueillis dès 9 h. 30, à l'entrée du village par le conseil communal, l'autorité ecclésiastique, les enfants des écoles, les anciens combattants et deux associations patriotiques avec drapeaux. Le cortège traversa Vinkt pavoisé pour se rendre à l'église, où un service solennel fut célébré à la mémoire de nos morts et des civils fusillés par les Allemands à l'issue des combats. L'église était archi-comble; dans un émouvant sermon de circonstance le révérend curé de Vinkt exalta le sacrifice de tous ceux qui, militaires ou civils, donnèrent, en même temps que leur vie, un magnifique exemple d'amour et de foi dans l'avenir de notre Patrie.

A l'office succéda le traditionnel pèlerinage sur les tombes des derniers Ch.A. qui reposent encore à l'ombre de l'église paroissiale.

Le bourgmestre procéda à l'appel des 51 bérets verts, tombés ici au champ d'honneur. Au milieu d'un profond silence, le commandant Roegiers répondait après chaque nom : « Mort pour la Patrie »... L'émotion se lisait sur tous les visages, pendant que des gerbes de fleurs étaient déposées et que le révérend curé bénissait les tombes de nos chers disparus.

Le président national se fit l'interprète des anciens Ch.A., pour exprimer la communion de pensée et de cœur qui les unit aux habitants du village martyr : « ... Pendant trois jours et deux nuits, les bérets verts se sont cramponnés, avec un rare acharnement, à ces maisons, à ces jardins et à ces champs environnants qui signifiaient pour vous à la fois le

fruit de votre travail et toute la douceur de vivre, et qui symbolisaient, à nos yeux, les villages de notre Ardenne. Nous étions résolus d'empêcher l'envahisseur d'aller porter plus loin les ruines et la mort. Coûte que coûte, nous voulions rester dignes de la confiance que le Roi et la Nation avaient placée en nous... »

Il retraça les grandes lignes du combat : « Au début de l'après-midi du samedi 25 mai, la 10<sup>me</sup> C<sup>ie</sup> moto et le III<sup>me</sup> B<sup>on</sup>/1<sup>er</sup> Ch.A. avaient été jetés, en toute hâte, aux lisières E. de Vinkt, que l'ennemi était sur le point d'atteindre, après l'écroulement rapide du front de la 4<sup>me</sup> Div. autour de Meygem; le I<sup>er</sup> B<sup>on</sup>/1<sup>er</sup> Ch.A. les épaulait et les prolongeait au N. du village.

Pendant toute l'après-midi et la soirée du samedi, les Ch.A. et les débris de la C<sup>ie</sup> Vanhelleputte du 11<sup>me</sup> de ligne avaient lutté, sans faiblir, et repoussé trois attaques des Allemands. Ceux-ci n'hésitèrent pas à se servir de prisonniers de la 4<sup>me</sup> Div. comme boucliers vivants : c'est ainsi que neuf soldats belges furent tués par notre propre feu !

Dans la nuit suivante, les III<sup>me</sup> et I<sup>er</sup> B<sup>on</sup>/3<sup>me</sup> Ch.A. vinrent renforcer dans Vinkt, puis relevèrent le dimanche matin, la C<sup>ie</sup> moto et le III<sup>me</sup> B<sup>on</sup>/1<sup>er</sup> Ch.A. Ces derniers, qu'on avait crus à peu près décimés, remontèrent en ligne dans le même après-midi, pour prolonger la droite du 3<sup>me</sup> Ch. A. vers Veldenskappeleken. Cette fois, ils faisaient face au S., car une menace de débordement de Vinkt paraissait pouvoir s'y produire. Là, au S.E. de Vinkt et dans la direction de Zeveren, depuis deux jours déjà, luttaient pied à pied, avec un acharnement incroyable, les héroïques soldats du colonel Bourgies, le valeureux et brillant commandant du 5<sup>me</sup> Ch.A., écrivant avec leur sang une autre magnifique page de la bataille de la Lys... De violentes rafales d'artillerie harçèlent les défenseurs de Vinkt et deux

**Si vous désirez faire rechapser vos pneus, rappelez-vous ceci :**

Que nous n'utilisons que les meilleures matières premières. Notre gomme CONTINENTAL, qualité supérieure, est extrêmement résistante à l'usure, ce qui est un gage de longs kilométrages;  
Que nous sommes outillés d'un matériel moderne, même le plus récent existant sur le marché;  
Que notre travail est 100 % garanti contre tout décollage;  
Que nos profils sont étudiés pour faire face à toutes les exigences;  
Que nous fournissons **aux plus bas prix** avec livraison à domicile;  
Que nous reprenons les pneus usagés en bon état aux prix du jour;  
Que nous rechapons les **pneus géants**, profils à double usage, ainsi que les pneus sans chambre à air et les pneus à flancs blancs.

**La Vulcanisation HAINAUX** RUE AREND — ATHUS — TEL. 162



PIANOS GUNTHER ET BENTLEY  
 NEUFS ET D'OCCASION   
 FOURNISSEUR DES CONSERVATOIRES  
 ACCORDEONS SUPER-SCANDALLI ET HOHNER

AGENT EXCLUSIF

# F. POUMAY

22 et 25, RUE DU MARTEAU  
 VERVIERS TEL. : 154.86  
 TOUS INSTRUMENTS DE MUSIQUE  
 LOCATION REPARATION

## GOETHALS & BRUWIER

SUCC. : J. LIEGEOIS-GOETHALS

41-43, RUE CHAPUIS (COIN RUE JARDON)  
 VERVIERS TEL. : 107.58

TAILLEURS CIVILS ET MILITAIRES  
 DRAPERIES ET HAUTES NOUVEAUTES  
 EQUIPEMENTS — RUBANS — DECO-  
 RATIONS — INSIGNES — MEDAILLES  
 — BIJOUX — DIMINUTIFS — ACCES-  
 SOIRES MILITAIRES - GENDARMERIE  
 DOUANE - ETC. — DRAPEAUX —  
 FANIONS — ACCESSOIRES SPORTS -  
 SCOUTISME - CAMPING - ECHARPES  
 — BRETelles — CEINTURES —

- R. C. 4.658 -  
 C.C.P. 217.58



CUISINES  
 TARIFF C.A.E.V.  
 SUR DEMANDE  
 EMAIL VITRIFIÉ  
 Rue des Alliés, 68  
**ORTSANI** VERVIERS Tel. 148.05

gros raids ennemis marquèrent l'après-midi du dimanche, sans réussir à mordre dans les deux bataillons qui tiennent le village, où les ruines s'accumulent. Dans la nuit, les Allemands reçoivent d'importants renforts. Le lundi à 8 heures, après un dur bombardement, ils reprennent l'attaque et encaissent un nouvel échec. A 10 h. 15, ils lancent une deuxième attaque et réussissent à opérer quelques grosses infiltrations par les blés, hauts de plus d'un mètre. Cela leur permet de menacer directement les flancs du village, que le 3<sup>me</sup> Ch.A. s'obstine à défendre avec la rage du désespoir. Déjà nos munitions s'épuisent et notre artillerie doit refuser une partie des tirs demandés. Le village d'Aersele, à 4 km. à l'O. de Vinkt, tombe à 12 h. 30. Les défenseurs de Vinkt sont, dès lors, coupés vers l'O. C'est pourquoi à 13 heures, le commandant de la 1<sup>re</sup> D.Ch.A. ordonne de se replier en combattant et prescrit l'installation sur la ligne des fermes den Rossem, Nihul et Ter Borgh. Pour cette manœuvre difficile, faite devant un ennemi placé à bout portant, il faut faire pivoter



Le Commandant Roegiers prononçant son discours.  
 Photo Warlomont

RENOVATION DE MOTEURS

# M. Mathonet & G. Bühler

RECTIFICATION DE CYLINDRES ET  
 VILEBREQUINS - TOURNAGE - STOCK  
 DE PISTONS - SEGMENTS - AXES -  
 JOINTS — SEULE MAISON DE LA  
 REGION POSSEDANT LA GROSSE  
 RECTIFIEUSE A VILEBREQUINS

30, RUE DES HOSPICES, 30

VERVIERS



TEL. : 218.00



toute la ligne sur son extrême gauche; et c'est ainsi que les bérêts verts évacuent le village, que les Allemands n'ont pas réussi à leur arracher de vive force.

Rendus furieux par notre résistance et par leurs fortes pertes, les Allemands commettent, le lundi vers 18 h. 30, un crime abominable : sous prétexte que les civils ont tiré pendant les combats, fusillent une quarantaine d'habitants, alors que depuis plus de trois heures nos Ch.A. se sont repliés vers le Nord. Parmi ces innocentes victimes se trouvent un vieillard de 90 ans, un garçon de 13 ans et le vicaire. Le lendemain matin, onze autres civils tombent encore sous leurs balles assassines...

Puis le colonel Mathen évoque les devoirs que nous a créés le sacrifice de tous ces disparus : « Lors du 10<sup>me</sup> anniversaire des combats, vous avez affirmé que Vinkt avait adopté nos morts Ch.A., et que vous étiez fiers d'être les dépositaires de leurs cendres...



*Les Chasseurs Ardennais, précédés des autorités locales, se rendent au monument aux morts.*

Photo Warlomont

51 Bérêts Verts ont été tués et plus de 150 ont été blessés, en défendant votre village : leur sacrifice nous a rendu Vinkt aussi cher que notre terre ardennaise... Nous garderons toujours à vos civils fusillés une très grande place dans nos cœurs. Par leur martyre, ils sont devenus nos véritables frères, à un titre aussi complet que nos compagnons d'armes morts au champ d'honneur.

» Le sacrifice de ces soldats ardennais et de ces civils flamands, tombés pour une même cause, scelle profondément la fraternité entre nos deux communautés nationales. Quel symbole d'union que d'être couchés côte à côte, à l'ombre du même clocher dans cette terre qui a reçu leur sang ! C'est l'amour de la terre natale qui leur a inspiré, bien que nés en de lointains villages, une égale compréhension, un même amour de l'honneur, de la justice et de la liberté, un identique respect des valeurs humaines et morales. Pour défendre ces valeurs, ils ont accepté de mourir...

» Le sang versé et la ferme confiance, qui unissent les Ch.A. aux familles de vos fusillés, nous inspirent une identique piété : celle qui confond, dans une même ferveur et dans une muette prière, nos morts au bérêt vert et vos martyrs de mai 1940...

» Que cette fraternité et cette paix, dans lesquelles ils reposent, éclairent nos esprits, fortifient nos cœurs et nous dictent toujours notre devoir... »

Ce fut au tour du commandant Roegiers de prendre la parole, en flamand, pour traduire l'essentiel de l'allocution du président national.

Le bourgmestre de Vinkt répondit ensuite avec cette sincérité simple et profonde, qui avait déjà ému les bérêts verts présents au pèlerinage précédent : « ... Vinkt est dorénavant votre village, anciens Chasseurs ardennais. Il a adopté vos morts et les honore pieusement. Et vous, les survivants de ces dures journées, il vous considérera toujours comme ses propres fils... »

Alors se plaça une scène touchante : les enfants des écoles récitèrent un poème à la gloire des morts, pendant que, derrière chaque tombe de Ch.A. ou de civil fusillé, d'autres enfants montaient une pieuse garde d'honneur, après y avoir déposé quelques humbles fleurs. Ce fut d'autant plus prenant que cette garde dura pendant toute la présence au cimetière, une longue demi-heure, sous un soleil tropical. Oui,

LES SERVICES DE LA

## Caisse de Crédit Professionnel et de Dépôts de Verviers

44, RUE PELTZER DE CLERMONT  
VERVIERS TEL. : 159.22

sont exclusivement réservés aux Classes Moyennes : Crédits à long terme aux meilleures conditions — Taux les plus avantageux bonifiés en dépôts d'espèces — Dividendes de 6 % nets, distribués aux parts de capital.



BOUCHERIE-CHARCUTERIE

**WEBER Frères**

69, GRAND'RUE — ATHUS — TEL. : 6

SPECIALITES LUXEMBOURGEOISES  
 VIANDE DE TOUT PREMIER ORDRE  
 ★ ★ CHARCUTERIE FINE ★ ★

DÉPOSITAIRE **IMPERIAL**

M. ARTHUR EUGENE HENROTTIN

*Bières de ménage — Limonades  
 — Eaux gazeuses — Stout —  
 La fameuse Horse-Ale — Exquis  
 Pils Export — Gueuze Decoster  
 — Bière des Moines —*

POUR ETRE SERVIS DILIGEMMENT, AU PLUS JUSTE  
 PRIX POUR UNE QUALITE SUPERIEURE, DEMANDEZ  
 LE PASSAGE DU CAMION  
 RUE EUG. THOMES - AUBANGE - TEL. 389 ATHUS

Maison

**Dagonnier Frères**

RUE DU CENTRE, 41 — ATHUS — TEL. : 80

**Quincaillerie**

INSTALLATIONS SANITAIRES ET DE CHAUFFAGE

**CHEMISERIE MAGGY**

Rue de la Chaussée, 63, MONS — Tél. : 355.33  
 Spécialisée en lingerie pour hommes

**ATTENTION!**

Prenez vos précautions pour vos provisions d'hiver  
 de pommes de terre — Comme chaque année, la

**MAISON GEORGES REYTER**

Rue Bosseler, 37 (près Eglise) AUBANGE, tél. 321  
 vous offre vos pommes de terre de provision (1<sup>er</sup> choix)  
 Gagnez de l'argent en vous inscrivant dès maintenant.



Le Président National fleurit la tombe du Chasseur Inconnu de Gotten.

Photo Warlomont

vraiment, le 30 juin, les bérêts verts se sentirent « enfants de ce paisible village qui laisse si gentiment parler son cœur »...

Puis le cortège se porta sur les tombes des 53 fusillés, où le commandant Roegiers exprima ce que chacun de nous ressentait profondément : « ... Comme nos Ch.A. et comme tous ceux qui tombèrent dans les combats, en Wallonie et en Flandres, ils furent des artisans de la victoire des Alliés... Avec émotion et le cœur étreint, nous nous inclinons très bas et nous rendons un pieux hommage à tous ces héros, en y associant les mères, les veuves et les parents qui pleurent des êtres chers; que ce pèlerinage annuel à Vinkt et sur la Lys nous fortifie et nous unisse, croyants ou incroyants, grands ou petits; qu'il nous fasse oublier tout ce qui peut nous diviser, sur le terrain des croyances ou des intérêts, et que tous, Flamands et Wallons, nous marchions confiants et décidés vers un avenir meilleur, vers la paix du cœur, vers un idéal commun : le bonheur et l'honneur de notre Patrie bien-aimée... C'est aussi le souhait unique de nos morts de mai 1940, que cette paix règne en nous, dans nos foyers, dans nos groupements, et qu'elle nous conduise à l'union et à la compréhension réciproque... » Et s'adressant aux enfants, il les remercie, les engage à penser souvent à ces martyrs et à ces soldats qui dorment unis à l'ombre de leur clocher, à déposer fréquemment quelques fleurs au pied de leur croix et à ne pas les oublier dans leurs prières : « en retour, ils vous protégeront et vous guideront, pour l'honneur de votre commune et de notre chère Patrie... ». Ici prit place une longue minute d'émotion, lorsque, avec piété, une jeune fille de douze ans, parente d'un fusillé, récita une ode de circonstance qui rendait hommage aux fusillés dont le sang innocent inscrivit



Vinkt au martyrologue national... Fidélité et mémoire du cœur, ces mots ont gardé toute leur valeur dans ce simple village près de la Lys... Mai 1940 a fait germer là-bas une semence d'amour et de grandeur...

Sortant du cimetière, le cortège alla rendre hommage à d'autres humbles héros : les morts de 1914-1918; des fleurs y furent déposées, pendant que montait en sourdine le chant *Vers l'Avenir*...

Vers midi, les pèlerins furent reçus en la salle des fêtes de la commune, où fut versé un vin d'honneur au milieu de la plus franche cordialité... A 13 h. 30, il fallut bien quitter avec regret cette vivante réunion de famille pour gagner Gottem, seconde étape du pèlerinage...

Gottem, autre haut-lieu de mai 1940, où se distinguèrent les bérets vers du 6<sup>m</sup> Ch.A., commandés par le valeureux et brillant colonel Desmet. Les pertes, aussi élevées qu'à Vinkt, prouvent l'acharnement désespéré de la lutte, où l'effectif d'un bataillon du 6<sup>m</sup> Ch.A. tint tête, pendant deux jours, à quatre bataillons ennemis...

Le bourgmestre et le secrétaire communal nous attendaient; ils participèrent à l'excellent repas que le camarade Wauters nous avait commandé. A 16 heures, précédé des enfants des écoles, le cortège s'achemina vers le cimetière, où quelque dix bérets verts reposent encore à l'ombre de la belle église paroissiale, rebâtie depuis les combats de 1940.

Avec une poignante émotion, nous restions figés devant la simple croix de bois, sous laquelle dort « un chasseur ardennais inconnu »... N'est-ce pas le plus pur symbole du meilleur d'entre nous, celui qui a tout donné, jusqu'à son humble nom, et dont le renoncement a été le plus absolu?...

### L'ETAT MAUVAIS PAYEUR.

Nous voyons régulièrement aux vitrines des pharmacies, des affichettes signalant que les médicaments fournis aux assujettis du Fond National d'Assurance Maladie-Invalidité ne sont pas payés, ou tout au moins ne le sont qu'avec des retards inadmissibles : au 15 avril la dette s'élevait à 68 millions de francs, au 1<sup>er</sup> juin à 92 millions, pour atteindre 140 millions actuellement.

La caisse de l'A.M.I. serait-elle vide ?

Mais d'abord, y a-t-il une caisse F.N.A.M.I. ?

Le révérend curé de Gottem dit la prière pour les morts; puis le commandant Roegiers, un des survivants de ce dur combat, prit la parole : « Une tradition nous réunit chaque année autour de la tombe de l'humble petit chasseur ardennais, notre frère d'armes inconnu, afin de nous recueillir quelques instants et de prier pour l'âme de celui qui incarne à nos yeux la bravoure, la vaillance et le devoir accompli... »

» Déjà dix-sept ans se sont écoulés, et cette PAIX, que tous nos héros souhaitaient voir régner à jamais, sur la Belgique, sur le monde entier, ne règne pas encore... Et pourtant le monde aspire à la PAIX, paix du cœur et paix de l'âme, à la paix entre tous les peuples de bonne volonté... Demandons donc en ce jour au petit soldat inconnu, notre regretté frère d'armes, qu'il soit notre intermédiaire auprès du Dieu de miséricorde et de bonté, afin qu'Il nous protège, nous guide et nous donne cette PAIX tant désirée et souhaitée, à notre chère Patrie et au monde entier, et qu'à l'avenir règne une plus grande compréhension entre tous les hommes... »

Une gerbe de roses rouges fut déposée sur la tombe de l'Inconnu pendant que les enfants chantaient *La Brabançonne*... Puis le bourgmestre de Gottem exprima l'attachement de l'autorité communale à notre cérémonie annuelle : ... « Nous avons pour devoir de nous souvenir de ces braves qui ont combattu avec tant de décision et de vaillance, et nous continuerons de le faire... Ils ont tenu tête aux ennemis de notre peuple; ils ont accepté tous les dangers pour préserver ce qui leur était cher. Pour cette raison, ils sont à présent l'honneur et la fierté de notre population... En mourant en héros, ils ont couronné une vie placée sous le signe du courage... Associons à leur souvenir celui des majors Leroy et Peltzer, qui les commandaient ici et qui sont morts dans des camps de concentration, pour avoir continué l'œuvre de leurs soldats et pour nous permettre de vivre dans une Belgique libre et belle... »

Et ce fut le retour de nos pèlerins vers Bruxelles : chacun emportait dans son cœur un étrange sentiment de douceur et de regret, douceur d'avoir repris un fraternel et vivifiant contact avec les amis disparus, regret d'avoir encore une fois constaté tant d'absents dans l'accomplissement d'un pieux devoir...

E. M.

# Karl Helsen

TAILLEUR — CREATEUR

TOUT CE QUI CONCERNE LE VETEMENT  
 ——— HOMME OU DAME ———  
 EN PRET A PORTER OU SUR MESURE

ACCORDE TOUJOURS LA RISTOURNE DE 5 % AUX  
 ANCIENS COMBATTANTS CHASSEURS ARDENNAIS

RUE D'AUBANGE, 4-6-8  
 ATHUS — TEL. 91



## Papeterie LOY Roland

VIRTON 9, rue de l'Hôtel de Ville Tél. : 58  
TOUT POUR L'ÉCOLIER

VENTE  
ET REPARATION DE STYLOS DE TOUTES MARQUES  
(nom gravé gratuitement sur chaque stylo)  
Les prix imposés sont respectés

VENTE DE LIVRES CLASSIQUES  
EN MAGASIN : Toute la gamme des STYLOS « BIC »  
à 10 — 15 — 30 — 75 fr.  
Dictionnaires LAROUSSE, etc...  
ASSIMIL, toutes langues, 100 fr.  
le livre.

ENTRÉE LIBRE

### MENUISIERS

ET VOUS TOUS QUI BATISSEZ  
OU TRANSFORMEZ VOS IMMEUBLES  
ne procédez pas à l'achat de vos  
**VOLETS MECANIQUE**  
(bois, acier, dural), sans avoir consulté

## MM. EGON & PROTIN

A PROUVY (JAMOIGNE) TEL. : 369 FLORENVILLE

Ceux-ci, les fabriquant personnellement, sont à  
même de vous les fournir aux prix les plus bas.

Placement de PERSIENNES FRAN-  
CAISES et de STORES VENITIENS.  
Spécialité de CUISINES BLOCS ETRO

### CHASSEURS ARDENNAIS ET SYMPATHISANTS

Lorsque vous vous trouverez dans la région de Virton,  
n'oubliez pas de vous rendre à l'Hôtel-Restaurant

**A LA PORTE D'ARDENNE**

A VIRTON

Menus de 1<sup>er</sup> ordre — Réservation au tél. 264 Virton

### Ets Louis SCHREDER

GRAINES ET PLANTES TOUTES SPECIALITES  
**SIGNEULX**

(Lorraine belge) Tél. Virton 921

Commerçants! demandez nos si intéressantes condi-  
tions pour obtenir le dépôt de nos graines potagères  
et de fleurs en sachets colorés tout prêts à la vente.

## COUPS DE...

## BOUTOIRS

### LE TONNEAU DES DANAÏDES

Suite aux nouveaux prélèvements qui ont été décidés, c'est plus de 30 milliards — trente mille millions — de francs que verseront désormais annuellement patrons et travailleurs dans les différentes caisses de la Sécurité Sociale.

Il semblerait qu'en possession de cette somme astronomique l'Etat ne doive éprouver aucune difficulté pour faire face à ses obligations vis-à-vis de ses assujettis, et cependant...

### OU ALLONS-NOUS ?

Dans la capitale, les travailleurs du bâtiment, estimant qu'ils gagnaient largement leur vie, ne désiraient nullement faire gré. Néanmoins des piquets, venus de l'extérieur, les ont contraints à se croiser les bras.

Dans une usine des environs de Bruxelles, les grévistes n'ont consenti à reprendre le travail qu'à condition que l'on oblige tous les non-syndiqués à s'inscrire dans un syndicat.

Qu'appelle-t-on liberté dans notre démocratie ?

### C'EST L'USAGE QUE L'ON FAIT DES CHOSES QUI FAIT QU'ELLES SONT BONNES OU MAUVAISES.

Il est indiscutable que le principe du syndicat est bon. Sans les syndicats, les travailleurs en seraient toujours à attendre la plupart des avantages qu'ils ont obtenus à ce jour.

Mais pourquoi faut-il que l'on y fasse de la politique ?.. Pourquoi faut-il que l'on y fasse des choses que l'on peut, sans exagérer, qualifier d'anti-sociales ou même d'anti-nationales ? (comme par exemple la dernière grève qui a failli compromettre la réussite de notre exposition). Pourquoi, entre les syndicats des différents partis, cette surenchère qui les conduit parfois à des revendications déraisonnables ?

Enfin pourquoi, dans les syndicats, ne parle-t-on jamais aux travailleurs que de leurs droits, sans jamais faire allusion à leurs devoirs qui existent cependant tout aussi impérieusement que leurs droits ?

Avec les compliments de

L'ATHÉNÉE ROYAL DE VIRTON  
L'ÉCOLE TECHNIQUE DE L'ÉTAT, à VIRTON

Le Préfet des Etudes.  
C. MORAUX  
Cap. rés. h.



# PENSIONS MILITAIRES D'ANCIENNETE

*Déterminant, pour le calcul des pensions militaires d'ancienneté, la supputation des services accomplis pendant la guerre de 1940-1945 et pendant la guerre de Corée.*

**Art. 73.** — L'art. 51 des lois coordonnées sur les pensions militaires dispose : « Tout le temps du service des militaires aux armées mises sur le pied de guerre sera compté double dans le règlement de leurs années de service pour obtention de la pension pour ancienneté de service.

» Il en sera de même pour le temps qu'ils auront été prisonniers ou internés à l'étranger. »

Cette disposition est, en principe, applicable à la guerre 1940-1945 comme à toute guerre. Mais si, pour la guerre 1914-1918, elle a été, dans son texte, d'application relativement aisée, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de la guerre 1940-1945, en raison du caractère particulier de cette dernière guerre, qui s'est déroulée d'une façon fort différente de la précédente. Le dernier conflit a vu se produire tant de situations exceptionnelles et jamais vues, qu'il s'est révélé nécessaire de légiférer pour adapter, à ces situations nouvelles et particulières, le principe énoncé à l'art. 51 précité.

L'art. 73 du projet de loi tend à réaliser cette adaptation. Les solutions qu'il propose s'inspirent de l'examen des diverses situations dans lesquelles les militaires se sont trouvés au cours du dernier conflit, des positions déjà prises par le législateur dans certains statuts et de la façon dont l'art. 51 a été interprété et appliqué à la guerre 1914-1918, notamment en ce qui concerne les congés de détente, les hospitalisations et les congés de convalescence.

L'article énumère les temps de service qui seront comptés double dans le calcul de la pension.

Il est évidemment nécessaire que ce temps soit déjà, en vertu d'autres dispositions légales, compté comme service militaire pour la pension d'ancienneté : cette exigence dérive de l'art. 51 des lois coordonnées, qui emploie l'expression : « Tout le temps du service des militaires aux armées mises sur pied de guerre... ». Aussi, l'art. 73 du projet impose-t-il, dans

toutes ses dispositions, que l'intéressé ait eu, pendant la période retenue, la qualité militaire ou la qualité (légalement assimilée à la qualité militaire) d'agent de renseignements et d'action, de résistant armé ou de résistant par la presse clandestine.

C'est pour satisfaire à cette exigence préalable qu'il a fallu, dans l'art. 72, 2° et 3°, du projet, établir de façon indiscutable que constitue un service effectif comptant pour la pension d'ancienneté, le temps passé à la force publique du Congo Belge sans être militaire de carrière et le temps mis par des civils pour rejoindre les forces belges de Grande-Bretagne ou la force publique.

Le temps à compter double doit donc d'abord être du service militaire effectif aux yeux de la loi. Dès lors, force a été, après examen attentif, d'exclure de l'énumération de l'art. 73 certaines catégories de personnes. Il s'agit du personnel civil qui a navigué dans la marine marchande au profit des alliés, et du personnel civil de la Mission militaire belge de liaison auprès du Haut-Commandement allié.

Aucune disposition légale ne confère une assimilation militaire au personnel civil de la marine marchande. Au contraire, l'arrêté-loi du 1<sup>er</sup> juillet 1942 a prévu sa réquisition par le Ministre des Communications et pour la marine marchande; d'autre part, les manquements de ce personnel n'étaient pas déférés aux tribunaux militaires, mais à des juridictions maritimes civiles instituées en vertu de l'arrêté-loi du 23 octobre 1941. Il n'y a donc pas d'analogie entre ces marins et ceux auxquels la législation d'après 1914-1918 a donné une assimilation militaire : ces derniers étaient attachés à l'armée, ils naviguaient pour le compte du département de la guerre sur des navires réquisitionnés par l'armée et avaient reçu un commissionnement militaire pour la durée de la guerre. Quant aux membres civils de la Mission militaire belge de liaison, ils n'ont pas davantage été assimilés aux militaires par la loi : ils ne figurent même pas dans l'énumération, donnée par l'art. 2 des lois sur les pensions de réparation, des civils attachés à l'armée mobilisée.

La date du 26 juin 1940 figurant au 2° de l'art. 73

TOUS LES APPAREILS

**Ciney**

sont exposés chez le concessionnaire officiel et exclusif pour la région

**MAURY-BECKERICH** à SAINT-MARD  
Téléphone VIRTON 199

Demandez-nous la brochure « Chauffez-vous mieux », nous nous ferons un plaisir de vous l'offrir gratuitement

LIVRAISON DANS TOUT LE LUXEMBOURG



**VOUS AVEZ BESOIN D'ARGENT !**

Empruntez aux meilleures conditions

PRETS HYPOTHECAIRES (sur immeubles)  
remb. en 5 - 10 - 15 - 20 ans ; Taux moyen 4 %PRETS SUR SIMPLE SIGNATURE, sur  
garantie du salaire jusque 30 mois - Taux légal.**FIRRE Gilbert**

à LACUISINE Tél. : 238 Flor.

Assurances tous risques — Placement d'argent  
SE REND A DOMICILEVENTE A CREDIT — VENTE A CREDIT  
M A I S O N**JEAN FONTAINE**

10, Grand-Place

V I R T O N

Tél. : 321

★  
**Vente à Crédit**A la volonté du client, pour vos  
MANTEAUX — ROBESet tous les articles en magasin  
3 - 6 - 9 - 12 - 18 mois de crédit**AVANT LA HAUSSE !**Encore 10.000 blocs en béton aux anciens prix.  
Blocs creux ou pleins en laitier ou cendrées  
de 3,50 F à 6,50 F

Briques en laitier : 1,10 F

REMISE AUX ENTREPRENEURS AGREES.

**Edmond MOTCH**

FLORENVILE (Station)

Tél. : 63

★  
DEPOSITAIRE DES CIMENTS D'OBourg

est celle de l'armistice franco-allemand, lequel a en fait paralysé toute action belligérante ouverte des éléments de l'armée belge en France.

A leur rentrée dans leurs foyers, les prisonniers de guerre ont obtenu un congé de repos d'une durée de trois mois. Ce temps comptera double dans la supputation des services. En outre, si, lors de sa rentrée le prisonnier avait une santé ébranlée et a dû être hospitalisé ou être mis en congé de convalescence, le temps de l'hospitalisation et de ce congé sera compté double, conformément à la règle générale formulée par le §2 de l'article. C'est ainsi que certains prisonniers pourront compter double successivement, une période d'hospitalisation, un congé de convalescence et le congé de repos de trois mois.

Une période de six mois supplémentaires est également accordée aux prisonniers évadés qui, dans les six mois de leur évasion, ont pris du service dans un service de renseignements et d'action, dans la résistance armée ou dans la résistance par la presse clandestine. On n'a pas jugé nécessaire d'allonger ce délai de six mois à l'égard des évadés du début de la guerre, parce que, si la résistance ne s'est organisée qu'après un certain temps, elle a cependant fonctionné dès le début 1941; si bien qu'il était possible même à ceux qui se sont évadés en août, voire en juillet 1940, d'entrer dans la résistance dans les six mois de leur évasion.

Le 5° de l'art. 73 tend à faire compter double notamment le service dans une armée alliée avec l'accord du Gouvernement belge; les intéressés doivent être considérés comme détachés dans l'armée alliée ou mis à la disposition de celle-ci et ce temps est compté comme service effectif.

Les statuts des agents de renseignements et d'action (arrêté-loi du 16 février 1946, art. 10), des résistants armés (arrêté-loi du 19 septembre 1945, art. 9) et des résistants par la presse clandestine (loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, art. 7) posent déjà le principe que cette participation à la lutte contre l'ennemi sera comptée comme service actif en temps de guerre. Les 8° et 9° précisent, en conséquence, que les services en question compteront double dans le calcul de la pension militaire que l'intéressé pourrait obtenir.

L'art. 2 du statut des agents de renseignements et d'action (arrêté-loi du 16 février 1946) dispose

PATISSERIE - CONFISERIE  
SPECIALITE DE GLACES**R. Guébenne**

15, RUE DU SABLON - BASTOGNE - TEL. 211.21

★

UN CHOIX UNIQUE D'ARTICLES DE BAPTEME



que : « Les personnes n'appartenant pas à l'armée au moment de leur engagement en qualité d'agents de renseignements et d'action acquièrent, par le fait de cet engagement, la qualité militaire ».

Le temps mis par les intéressés pour gagner la Grande-Bretagne, ainsi que la durée de certaines missions spéciales isolées ou de périodes d'entraînement qui se placeraient avant ledit engagement, ne comptent donc pas comme service militaire effectif. Il n'a pas paru opportun de modifier cette règle du statut. La chose n'eut guère présenté d'intérêt, car tous les Belges qui sont passés en Grande-Bretagne pour rejoindre un service de renseignements et d'action ont dès leur arrivée été pris en force dans les forces belges de Grande-Bretagne s'ils avaient encore des obligations militaires : ils bénéficient donc du doublement depuis leur arrivée et même depuis leur départ du continent, en vertu du deuxième alinéa du 5° de l'art. 73.

La détention des prisonniers politiques ne constitue pas en elle-même un service militaire. Toutefois, lorsqu'un militaire ou assimilé a été détenu comme prisonnier politique, il est légitime — c'est ce que propose le 10° — de compter double cette période dans le calcul de sa pension d'ancienneté.

Quant aux militaires qui sont considérés comme résistants civils, réfractaires ou déportés pour le travail obligatoire et qui auraient été arrêtés et emprisonnés en raison d'une activité désintéressée dirigée contre l'ennemi, il n'est pas nécessaire de les mentionner spécialement, le statut des prisonniers politiques leur étant applicable en raison de cet emprisonnement.

En vertu du § 2 de l'art. 73 projeté, les périodes à compter double seront prolongées de la durée de l'hospitalisation ou du congé de convalescence pour maladies ou blessures dues au service. Cette prolongation n'englobera toutefois pas la non-activité pour motif de santé : ce serait aller trop loin que de doubler cette période, pendant laquelle l'intéressé, tout en étant guéri, n'accomplissait pas de service.

Le temps à supputer double pour le calcul de la pension d'ancienneté en vertu des dispositions de la présente loi doit être compris entre le 10 mai 1940 et le 30 septembre 1945, cette dernière date correspondant à celle de la fin du rapatriement des prisonniers de guerre.

Les précisions contenues dans la loi projetée n'auront pas seulement effet en matière de pensions militaires, mais aussi en matière de pensions civiles. Si celui qui s'est trouvé dans une des situations indiquées à l'art. 73 n'a pas droit à une pension militaire d'ancienneté, mais à une pension civile, la bonification de services lui sera comptée, d'après les règles établies par le projet, dans le calcul de sa pension civile, en vertu de l'art. 6 de la loi du 21 juillet 1844, modifiée par la loi du 3 juin 1920 et de l'art. 8, § 3, de la loi du 29 juillet 1926. L'application de ces dispositions à la guerre de 1940-1945 a été confirmée par l'art. 9 de la loi du 14 juillet 1951, qui a en outre décidé que les services militaires effectifs prestés pendant cette guerre seront, comme ce fut le cas pour la guerre de 1914-1918, admis à partir de l'âge de 16 ans.

Art. 74. — Cet article détermine comment se calculera le total des périodes à compter double.

Pour la guerre de 1914, l'art. 53 des lois coordonnées disant que ce total est arrondi à l'année commencée reste d'application. Mais cette règle généreuse n'a pas pu être conservée pour la guerre de 1940 : c'eût été notamment accorder une année complète à ceux qui n'ont fait que la campagne des 18 jours : pour 1940, on arrondira seulement au mois commencé.

Dans le cas où des services de 1940 viendront s'ajouter à ceux de 1914, toutes les périodes comptant double seront d'abord additionnées dans leur ordre chronologique. Si le total se termine par une fraction d'année, cette fraction sera arrondie à l'année entière si elle contient ne fût-ce qu'un jour de la guerre de 1914; mais si elle est composée uniquement de services de la guerre 1940, elle ne sera arrondie qu'au mois commencé.

On a cru devoir reprocher à ce système de créer des inégalités de fait : on a notamment mis en parallèle le cas d'un militaire qui aurait servi deux ans et un mois pendant la guerre 1914-1918 et celui d'un autre militaire qui aurait aussi servi deux ans et un mois en 1914-1918 et, en outre, onze mois en 1940-1945 : l'un et l'autre pourraient doubler le même temps, soit trois ans.

A l'examen, on se rend compte que l'inégalité relevée ne provient pas des nouvelles dispositions

Anciens Etablissements

**André Frères & Broos**

Société - Anonyme.

VIRTON - SAINT-MARD

Tél. : 148

★

TOUS LES PRODUITS EN BETON

TOUS LES MATERIAUX

**SKODA 440 7 C.V.**

AU PRIX INEDIT DE 69.200 F.

IMITEE PAR BEAUCOUP  
EGALEE PAR AUCUN

AGENCE DIRECTE :

**Garage MAZUIS & FILS**

à JAMOIGNE Tél.: Florenville 328

PIECES DE RECHANGE EN STOCK

Conditions spéciales aux Membres de la Frat.  
et aux invalides.



Si vous désirez une voiture CONFORTABLE,  
ECONOMIQUE et à votre entière convenance,

retenez **FIAT**

Vieille marque mondiale de la fine mécanique  
de qualité.

Vieille marque sûre, la plus variée dans l'échelle  
des modèles et des prix.

Documentation et essai gratuits  
sans engagement sur demande au

**Garage ANTOINE LAURENT**

7, rue de Messancy - Aubange - Tel. Athus 320

Ateliers de réparation et d'entretien

REPRISE pour toutes marques CREDIT

A LA CREMAILLÈRE

Vente et achat d'

ANTIQUITES

CURIOSITES - MEUBLES - FAIENCES  
CUIVRES - OBJETS ANCIENS

**JOS. LAMBERT**

avenue Jos. Wauters - SAINT-MARD

Tél. : Virton 1048

POUR TOUS VOS ARTICLES  
EN PLASTIQUE

Seaux - bassins - cruches etc...

nappes, rideaux, tentures et jouets

UNE SEULE ADRESSE

**PLASTICONFORT**

18, Grand-rue - ATHUS - Tél. : 70

Vous trouverez le plus grand choix de  
BIJOUX DE FANTAISIE chez

**BIJOU LUX**

16, Grand-rue, ATHUS

Pour chaque toilette, il y a un bijou approprié.

projetées, mais de l'ancien art. 53. Lui aussi donnait le même avantage à celui qui avait servi deux ans et un mois et à celui qui avait servi trois ans pendant la guerre 1914-1918. Et, s'il restait applicable pour les nouveaux services de la guerre 1940-1945, les deux cas mis en parallèle donneraient lieu, l'un et l'autre, à une bonification de trois ans.

Il ne peut être question d'enlever aux anciens combattants de 1914-1918 le bénéfice de l'application de la règle de l'arrondissement à l'année commencée, mais, entre cette règle et celle que propose le projet pour les services de 1940-1945 (arrondissement au mois commencé), c'est évidemment la seconde qui respecte le mieux l'égalité.

*Jugement rendu en date du 9 juin 1956 par le Tribunal  
de 1<sup>re</sup> Instance de Bruxelles.*

... « dit pour droit que, par application des art. 51 et 53 des lois coordonnées sur les pensions militaires, coordonnées par l'arrêté royal du 11 août 1923, le demandeur bénéficie d'une pension d'ancienneté calculée en tenant compte que les périodes de service suivantes *compte double* :

- » 1) du 10 mai au 28 mai 1940;
- » 2) du 28 mai au 1<sup>er</sup> septembre 1940 (temps passé en France avec son unité);
- » 3) du 2 septembre 1940 au 16 décembre 1940 (prisonnier de guerre);
- » 4) du 1<sup>er</sup> mai 1942 au 11 septembre 1944 (résistant);
- » 5) du 11 septembre 1944 au 31 décembre 1946 (service à l'armée). »

#### PROJET DE LOI

BAUDOUIN, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de Notre Ministre de la Défense Nationale  
NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS

Notre Ministre des Finances et Notre Ministre de la Défense Nationale sont chargés de présenter

# KIRSCH - TISSUS

88, GRAND'RUE, 88  
ATHUS TEL. 76

## Du bon et pas cher !



en Notre nom, aux Chambres législatives le projet de loi dont la teneur suit :

*Article premier.*

Il est inséré dans les lois sur les pensions militaires, coordonnées par l'arrêté royal du 11 août 1923, un titre VI intitulé : « Dispositions spéciales relatives à la guerre de 1940-1945 et à la campagne de Corée » qui comprend les art. 70 à 75 ci-après :

« Art. 70. — Ne sont pas applicables aux services effectués durant la guerre 1940-1945 ou durant la campagne de Corée :

- » l'art. 51, premier et deuxième alinéas;
- » l'art. 52, premier alinéa, modifié par la loi du 29 juillet 1926;
- » l'art. 53;
- » l'art. 55.

» Art. 71. — § 1. — Lorsqu'un militaire de carrière d'un rang inférieur à celui d'officier a été, au cours de la guerre 1940-1945, commissionné officier auxiliaire et maintenu en service, comme officier de réserve, tous les services qu'il a accomplis après son commissionnement entrent en compte comme services effectifs.

» Toutefois, la pension est calculée sur le maximum du traitement d'adjudant de première classe faisant partie du corps des sous-officiers de carrière. Pour l'application de l'art. 58, il est reconnu à l'intéressé une activité de dix ans dans le grade.

» § 2. — Lorsqu'un militaire pensionné a été réintégré dans les cadres actifs entre le 25 août 1939 et le 14 juin 1949, soit à la suite d'un rengagement, soit en vertu d'un arrêté royal, son ancienne pension est éteinte au premier du mois suivant sa reprise en service.

» La pension à laquelle il peut prétendre par la suite est calculée sur la totalité des services donnant droit à une pension militaire.

» Art. 72. — Est compté comme service effectif pour l'application du titre I<sup>er</sup> des présentes lois :

» 1<sup>o</sup> le temps pendant lequel le militaire résidant en Belgique occupée au cours de la guerre 1940-1945 a effectivement perçu un traitement, une solde, un salaire ou une avance sur traitement ou salaire, ainsi que le temps pendant lequel il était autorisé à exercer temporairement une activité lucrative privée;

» 2<sup>o</sup> le temps mis pour rejoindre les forces belges en Grande-Bretagne ou la force publique du Congo belge au départ d'un territoire occupé, de France ou d'un pays neutre, et qui a été pris en considération pour le paiement du rappel de traitement ou de l'indemnité équivalente à la solde;

» 3<sup>o</sup> le temps passé par des citoyens belges à la force publique du Congo belge.

» Art. 73. — § 1. — Sont comptés double dans le calcul de la pension militaire d'ancienneté, les services effectués durant la guerre 1940-1945 énumérés ci-après :

» 1<sup>o</sup> Les périodes de service effectif presté, du 10 au 28 mai 1940, par tous les militaires mobilisés;

» 2<sup>o</sup> Les périodes de service effectif presté, du 29 mai au 26 juin 1940, par les militaires passés légitimement en France et les périodes de service effectif à partir du 29 mai 1940 des militaires passés légitimement en Grande-Bretagne;

» 3<sup>o</sup> La durée de l'affectation après le 28 mai 1940 au déminage de certaines parties du territoire national par des militaires placés sous commandement militaire belge;

» 4<sup>o</sup> La période pour laquelle les militaires prisonniers de guerre bénéficient de la loi du 18 août 1947 réglant le statut des prisonniers de guerre 1940-1945.

» La durée ainsi supputée est augmentée de trois mois à titre de congé de repos.

» Elle est toutefois augmentée de six mois en faveur des prisonniers évadés :

» a) qui ont été pris en force aux armées visées aux 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> avant le 6 juin 1944;

» b) ou qui, dans ce délai de six mois, ont effectué des services visés aux 8<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup>.

» 5<sup>o</sup> Toutes les périodes de service effectif accompli par des militaires belges dans les forces belges de Grande-Bretagne ou dans les forces alliées sur les contrôles desquelles les intéressés étaient inscrits avec l'accord du Gouvernement belge.

» La durée ainsi supputée est augmentée du temps mis pour rejoindre ces forces depuis le départ d'un territoire occupé, de France ou d'un pays neutre, jusqu'à la prise en force dans une des armées visées ci-dessus, sans que ce temps puisse excéder six mois augmenté de la durée de l'internement subi par l'intéressé dans les pays traversés.

Pas de bluff, pas de réclame tapageuse, mais les prix les plus justes sont pratiqués à

# L'Ameublement du Centre

C. BISSOT

Grand-Place à HALANZY. Tél. 739

qui vous fournira du mobilier de premier choix en toute CONFIANCE

ENTREE LIBRE

Visitez-nous sans engagement OUVERT LE DIMANCHE  
et comparez nos prix



Une ligne de « TONNERRE »

**Fémina**

le soutien-gorge de la femme élégante  
EN VENTE A LA LINGERIE

**Denise**

23, rue L. Colleaux

VIRTON

Tél. : 356

**Maison L. GILLARDIN**

6-7-8 Rue Morel - SAINT-MARD  
Tél. VIRTON 175

Fruits — Légumes — Pommes de Terre  
DEPUIS 1921

GROS — DEMI-GROS — DETAIL

Service régulier vers Bruxelles-Malines  
Bananes FYFFES - Oranges SUNKIST.  
Pommes de terre des Flandres et du Tournaisis.

RADIO — TELEVISION — DISQUES

**Jean SCHROBILTGEN**

21, rue de Rodange ATHUS Tél. : 487

VENTE — DEPANNAGE

LA PATISSERIE — CONFISERIE

**PIERRE**

77, Grand-Rue — ATHUS — Tél. : 171

Vous recommande  
SA FINE PATISSERIE  
SES BONBONNIERES POUR CADEAUX  
SES PRALINES SURFINES  
SES CREMES GLACES.

» 6° Les périodes de service effectif dans la force publique mobilisée, des citoyens belges résidant le 10 mai 1940 à la Colonie et qui ont fait partie d'un corps expéditionnaire de la force publique du Congo belge.

» Les périodes de service effectif dans la force publique mobilisée, des citoyens belges ayant rejoint la force publique pendant les hostilités. La durée ainsi supputée est augmentée du temps mis pour rejoindre la force publique comme il est dit au 5°.

Le 4° du même article est supprimé.

§ 2. — L'art. 45, tel qu'il est modifié ci-dessus, est déplacé et constituera désormais l'art. 75.

Art. 3.

La présente loi produit ses effets le 10 mai 1940, à l'exception des dispositions de l'article premier relatives à la campagne de Corée, qui produisent leurs effets le 1<sup>er</sup> octobre 1950 et de l'art. 2, qui produit ses effets le 1<sup>er</sup> juillet 1941.

Les pensions militaires et civiles qui auraient été calculées sur des bases plus favorables seront révisées avec effet au premier du mois qui suivra la publication de la présente loi au *Moniteur Belge*.

Donné à Bruxelles, le 5 décembre 1956.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances :  
H. LIEBAERT,

Le Ministre de la Défense Nationale :  
A. SPINOY.

POUR VOS BEBES — COMMUNIANTS  
— MARIÉS

un Souvenir par

**Art-Photo**

83, av. Bouvier VIRTON - SAINT-MARD  
Tél. : 156

LE PORTRAIT ARTISTIQUE  
LES MEILLEURS APPAREILS  
LES PHOTOS PARFAITES POUR  
AMATEURS.

LIQUEURS VINS SPIRITUEUX

★

**HENRI JOSSE**

28 - rue de la Halle

SAINT-MARD

Tél. : Virton 368



alertées et lorsque nous recevrons, à 1 h. 15, l'ordre du G.Q.G. prescrivant l'alerte générale face à l'Est, cet ordre sera déjà en voie d'exécution.

A 1 h. 50, l'ordre est donné par le C<sup>dt</sup> du Gr<sup>t</sup> K au C<sup>dt</sup> de l'Esc. ab/2 L. de faire prendre position au carrefour du Pont de Villette à une auto-porte C.47 et à une ab.Mi. du peloton de Neucy; c'est la seule modification qui sera apportée à l'organisation du sous-secteur. Nous en sommes informés. En même temps le C<sup>dt</sup> du Gr<sup>t</sup> K nous informe du départ du II/3TA de Saint-Vith (ce sont les travailleurs auxiliaires qui étaient occupés à la création de bandes étanches d'obstructions).

A 2 heures, le C<sup>dt</sup> du Gr<sup>t</sup> K nous donne l'ordre d'amorcer toutes les destructions. Pour 2 h. 25, tous les chefs de groupe de destructions (officiers et sous-officiers) ont reçu cet ordre.

A 3 h. 45, ordre nous est donné de mettre à feu toutes les destructions de la frontière grand-ducale.

A 4 heures, l'ordre était transmis à tous les chefs de groupe de destructions intéressés, à savoir : ceux de Saint-Vith, Burg-Reuland et Gouvy (au nombre de 3) et au C<sup>dt</sup> de la 10<sup>me</sup> C<sup>ie</sup>, à qui incombait la mise à feu de deux destructions de la route conduisant de Sommerain à la grand'route Houffalize - Baraque de Fraiture.

Jusqu'à cette heure, le contact par téléphone fut gardé avec la gendarmerie de Saint-Vith et les reconnaissances n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 (R01, R02 et R03): elles furent averties de la mise à feu des destructions de la frontière grand-ducale, conséquence de la violation de la frontière germano-grand-ducale. A ce moment R01 (Burg-Reuland) et R03 (Saint-Vith), n'avaient rien devant eux; R02 (Steinbruck) signale l'arrivée des premiers Allemands, à hauteur de Dreihutten. Après 4 heures,

la liaison téléphonique fut rompue par suite du sautage des destructions de la région, sautage qui entraînait la rupture des câbles téléphoniques passant par l'endroit miné. R04 (Losheimergraben) à 4 heures ne peut plus être touché ni par nous, ni par le C.R.A. de Trois-Ponts, par suite de rupture au central téléphonique de Bullange; nous apprendrons plus tard qu'à cette heure les Allemands étaient déjà dans Bullange et devant R04 où l'officier lançait au poste de T.S.F. les signaux d'alerte.

Les premiers avions allemands apparurent dans la région vers 4 h. 30; par groupes de 50, ils survolèrent Trois-Ponts, Bra-sur-Lienne, Lierneux, Manhay, la Baraque Fraiture sans bombarder nos positions. Hélas, comme le sous-secteur ne disposait d'aucune pièce de D.T.C.A., ce survol ne put être inquiété. Ça et là, des armes automatiques rapidement montées sur trépied pour le tir contre avions tentèrent, mais en vain, de disperser ces monstres volants.

A 5 heures, le C<sup>dt</sup> du Gr<sup>t</sup> K nous donne l'ordre de mettre à feu les destructions de Trois-Ponts, Grand-Halleux, Vielsalm, Rencheux, Cierreux et Willogne. Pour 5 h. 15, l'ordre était transmis aux chefs de groupe. Pendant ce temps, la situation sur la position reste calme.

Nous restons en parfaite liaison avec les unités; le téléphone continue à fonctionner entre l'E.M./Rég<sup>t</sup> et les trois bataillons; avec la 10<sup>me</sup> C<sup>ie</sup>, la liaison téléphonique est rompue par suite de l'exécution de destructions dans Houffalize; nous maintenons la liaison par motocyclistes. Le charroi, non indispensable au combat, est dirigé vers l'arrière.

Le calme se maintient durant toute la matinée; les chefs de groupe de destructions rejoignent leurs unités et rendent compte, les uns après les autres, de l'exécution complète de leur mission. Les vagues d'avions n'apparaissent plus; de

POUR VOS ARTICLES DE :

CAMPING - CHASSE - PECHE - NATATION - SPORT - PIQUE-NIQUE

une seule adresse : LA MAISON

**E. ALLARD**

Membre du Conseil National du Commerce de Camping

10, rue des Combattants, VIRTON, Tél. 396

EXCLUSIVITE : GOVERNOR, TOP, DONNAY, JANET RACLET et CAMPING-GAZ.

Tous prix imposés

MUNITIONS DE CHASSE POUR TOUS CALIBRES



ON FINIT  
TOUJOURS  
PAR ACHETER

à l'Innovation

QUINCAILLERIE L O R G E

Rue des Artisans et rue des Usines

A T H U S

Tél. : 148

VOUS AVEZ

**6** fois raison  
de vous offrir la  
**MIAMI 3645**

VENDUE AU

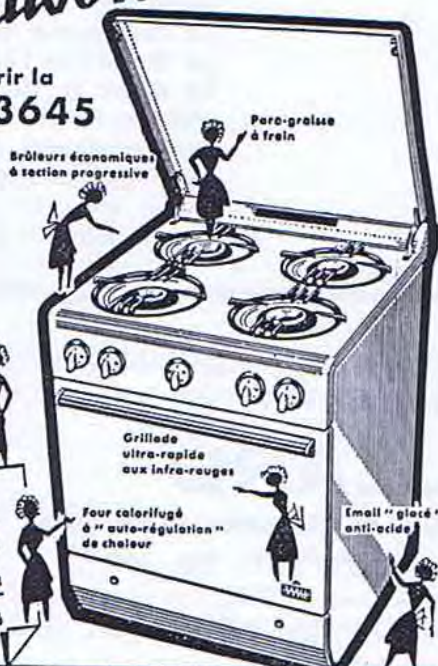
**PRIX SOCIAL**

**5450 F**

Vous apprécierez le PRIX SOCIAL NESTOR MARTIN, en le comparant aux prix de la concurrence, quels que soient les rebais qui vous sont accordés

**EFFORT INDUSTRIEL :**  
150.000 cuisinières de ce type fabriquées annuellement.

**EFFORT COMMERCIAL :**  
bénéfice minimum accepté par le distributeur.



**NESTOR MARTIN**

temps à autre, un avion se promène dans le ciel au-dessus des unités. Les permissionnaires rentrent; ceux revenant de l'avant, de même que les civils évacuant la région frontière et les gendarmes des brigades en repli, signalent la présence d'Allemands en territoire belge.

Vers 10 heures, nous obtenons les premiers renseignements de la région de Saint-Vith par le caporal Damblon (depuis nommé sergent) des troupes de transmissions, chef de poste au central militaire de Saint-Vith. Ce brave s'est vu, à l'aube, assailli dans son central par des soldats allemands, pistolet au poing, sortis on ne sait d'où, probablement traîtres de Saint-Vith et environs; à cet instant la gendarmerie venait de transmettre sa dernière communication et la liaison restait encore établie entre la gendarmerie et son central. Damblon put nettement entendre un bruit de bataille dans la gendarmerie même; celle-ci était assailli comme son central. Sa mission était terminée, il détruisit le central sous la fusillade ennemie et, poursuivi, sauta avec ses hommes dans une automotrice stationnée en gare de Saint-Vith et dont il obligea le conducteur à démarrer; arrêtés à la première destruction, ils rejoignirent à pied la position.

A 11 heures, le Commandant du Gr<sup>t</sup> K nous avertit de ce qu'une reconnaissance française motorisée va être portée à Houffalize via Nadrin et Wibrin. Joie énorme au PC/Rég<sup>t</sup> au reçu de cette communication; le sud de notre position sera solidement appuyé.

A 11 h. 15, le même correspondant nous signale que des colonnes allemandes débouchent de la frontière grand-ducale, devant le front du 2<sup>me</sup> Ch.A., notre voisin du sud. Notre voisin du nord, le III<sup>me</sup> C.A., et plus particulièrement l'Esc. Cy/2D.I. (Stavelot), ne nous a encore rien fait savoir.

Et c'est toujours le calme sur la position;

VOLETS MECANIQUES  
PLACEMENT DANS TOUTE LA REGION

**RAYMOND GUEBELS**

RUE DE NICKBAS, 329, HALANZY

TEL. 787 ATHUS

VOLETS EN TOUS GENRES  
EN SAPIN ROUGE DU NORD  
EN ACIER ET EN DURALUMIN  
STORES AUTOMATIQUES  
TOILES ETC.

ACCESSOIRES - TRANSFORMATIONS - REPARATIONS  
DEVIS SUR DEMANDE SANS ENGAGEMENT



aucun Allemand ne s'est encore présenté devant une unité; les gendarmes en repli et les évacués civils confirment le passage de troupes allemandes dans la région de Gouvy-Limerlé; ceci ne laisse rien présager de bon pour notre droite, mais les Français ne vont-ils pas venir nous épauler!

D'autres nous signalent les Allemands à Burtonville, à 6 km. à l'est de Vielsalm. L'ennemi semble approcher. Les unités veillent, le contact va être pris. En effet, une vingtaine d'Allemands, éclaireurs motocyclistes, sans doute, d'une colonne plus lointaine, remontent vers le nord, la grand'route Houffalize - Baraque de Fraiture, où ils se heurtent

à 12 heures, à notre 10<sup>me</sup> C<sup>ie</sup>; à la même heure, quatre autres cavaliers sont arrêtés par le peloton de cette compagnie installé sur la route de Sommerain.

À 13 heures, la 5<sup>me</sup> C<sup>ie</sup> (Grand-Halleux) signale ses premiers ennemis, cinq cavaliers venant de Wanne. Quelques minutes après cela, le premier motocycliste allemand est signalé dans Vielsalm, puis c'est au tour de la 4<sup>me</sup> C<sup>ie</sup> (Trois-Ponts) de signaler les premiers éclaireurs ennemis.

À 13 h. 45, ordre est donné, par le C<sup>dt</sup> du Gr<sup>t</sup> K, de faire sauter un nouveau groupe de destructions, celui de Rahier, englobant plusieurs destructions de la région du pont de Targnon; simple mesure de précaution, car nous ne savons toujours pas ce qui se passe au nord du sous-secteur. Vers 14 heures, arrivent, au PC/Rég<sup>t</sup> le lieutenant Thill, commandant du district de gendarmerie de Saint-Vith, et le lieutenant Verecke, chef de R03, et, peu après, le lieutenant Dessart de la 4<sup>me</sup> C<sup>ie</sup>, officier de garde aux destructions de Saint-Vith. Tous trois confirment la narration des faits qui se sont passés à Saint-Vith à l'aube. Le lieutenant Thill s'est miraculeusement échappé avec son secrétaire, de la gendarmerie assaillie; le lieutenant Verecke a perdu la moitié de sa reconnaissance, capturée à la sortie de Saint-Vith; il est sans nouvelle depuis 3 h. 30 de son adjoint, le lieutenant Gerits, parti en patrouille. Le lieutenant Dessart, qui se repliait avec le sous-officier et les six hommes de garde d'une des destructions de Saint-Vith, a été attaqué à la sortie de Saint-Vith et n'a pu rejoindre qu'avec un homme.

(A suivre.)

## Maison DONNAY & Fils

□ SOCIÉTÉ ANONYME □

ASSUREURS-CONSEILS DEPUIS 1890

62, rue des Raines — Verviers — Tél. : 152.90



ASSURANCES DE TOUTE NATURE  
PRETS HYPOTHECAIRES ET T.V.

## Ecole Technique Albert 1<sup>er</sup>

DIRIGÉE PAR LES PÈRES DE DON BOSCO  
Seule école technique chrétienne de la région

SECTION PROFESSIONNELLE :

**MÉCANIQUE — MENUISERIE — MODELAGE**

Durée des études : 4 ans - Diplôme A3 d'ouvrier qualifié (correspondant au diplôme d'école moyenne)

HUMANITÉS TECHNIQUES :

**ELECTRO-MÉCANIQUE**

Durée des études : 6 ans - Diplôme A2 de technicien (correspondant au diplôme des humanités)

Enseignement entièrement gratuit Age d'admission : 12 ans

Diplôme homologué par l'Etat

Verviers : 64, r. des Alliés (près de la Poste) tél. 120.08

■—■ Welkenraedt : 26, rue de l'Eglise ■—■

TEINTURERIE

## Coopman Aîné

SOCIÉTÉ ANONYME

TEINTURE DE TOUTES MATIÈRES EN BOURRE

R.C. 17 — Tél. 103.53

VERVIERS-EST

## LES POMPES FUNÈBRES A. EPPE-COLLIGNON

2, rue Jean Laurent — MUSSON — Tél. : 851 Athus  
sont à votre entière disposition pour  
tous services funèbres, jour et nuit.

LE PLUS BEAU CHOIX DE CERCUEILS  
TOUS GENRES — GAINES D'ENSEVE-  
LISSEMENT — FLEURS ET COURONNES

PLAQUE MARMORITE  
CROIX ET FLEURS EN  
MAJOLIQUE BELGE  
ET FRANÇAISE

AUTO-CORBILLARD CHAPELLES ARDENTES

□ TRANSFERTS □  
DEPLACEMENTS SANS FRAIS DANS LA RÉGION



# LA VIE DE LA FRATERNELLE

Notre Président National et Madame E. Mathen nous ont fait part du mariage de leur fille avec le Sous-lieutenant Louis Renard.

Nous leur réitérons les respectueuses félicitations de tous les membres de la Fraternelles et adressons aux jeunes époux les vœux très sincères de bonheur total que forment pour eux tous les Bérêts Verts.

## SECTION DU BRABANT

### *Hyménée.*

Le Capitaine d'avi et Madame R. Davreux nous ont fait part du mariage de leur fille Eliane avec le s/Lieutenant Jean Van den Bossche.

Nous adressons nos cordiales félicitations aux parents et faisons des vœux pour le bonheur des jeunes époux.

### *Décès.*

Nous avons appris avec regret le décès de l'un de nos membres, le Commandant de réserve Plennevaux, François, survenu le 4 septembre 1957. Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité.

La section adresse ses condoléances émues à Madame Plennevaux et à la famille.

## SECTION D'ARLON.

### NOUVELLES DES MEMBRES

#### *Distinctions honorifiques :*

Par arrêté royal n° 5560, du 8 avril 1957, la Croix Militaire de 2<sup>m</sup>e classe est décernée à la date du 8 avril 1957 au Major *Bonnard*, R.F.M.H.

Par arrêté royal n° 5555, du 8 avril 1957, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold est décernée à la date du 8 avril 1957 au Commandant *Rousseaux*, J.V.A.

Par arrêté royal n° 3556, du 8 avril 1957, les Palmes d'Or dans l'Ordre de la Couronne sont décernées, à la date du 15 novembre 1956 au Sergent *Themelin*, G.G., à la date du 8 avril 1957, aux Adjudants *Heiderscheid*, J.B.; *Crombez*, J.L., et *Gousenbourger*, M.

Par arrêté royal n° 5557, du 8 avril 1957, la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II est décernée à la date du 8 avril 1957 aux Caporaux *Lalemand*, G.G.C., *Mathieu*, L.V.

Par arrêté royal n° 5768, du 21 juillet 1957, la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne est conférée à la date de 21 juillet 1957 au Major *Lalière*, A.J.Gh.

Par arrêté royal n° 5775, du 21 juillet 1957, la Croix Militaire de 2<sup>m</sup>e classe est conférée à la date du 21 juillet 1957 au Commandant *Alaïme*, M.J.A.

Par arrêté royal n° 5767, du 21 juillet 1957, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold est conférée au Capitaine-Commandant *Lesage*, F.A., à la date du 21 juillet 1957.

Par arrêté royal n° 5768, du 21 juillet 1957, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne pour ancienneté de service est conférée à la date du 8 avril 1957 à l'Adjudant de 1<sup>re</sup> classe *Hallet*, P.J.I.A.

Par arrêté royal n° 5768, du 21 juillet 1957, les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne ont été octroyées, à la date du 21 juillet 1957, aux Adjudants *Henoumont*, P.J.A., *Heussen*, H.J., et *Muller*, P.J.

Le comité de la section d'Arlon est heureux de pouvoir leur adresser ses vives félicitations.

#### *Promotions :*

Nous félicitons de tout cœur les camarades ayant fait l'objet d'une promotion dans le courant du premier trimestre 1957 : *Duchaine*, A.A. - Adjudant - le 26 mars 1957 — *Toucheque*, J.F. - Adjudant - le 26 mars 1957.

#### *Fiançailles :*

Le Major et Madame Lucien Kelecom nous ont fait part des fiançailles de leur fils Jean, médecin militaire, avec Mademoiselle Jacqueline Dujardin.

#### *Décès :*

Nous apprenons avec peine le décès inopiné du camarade Georges Collinet, à Houdémont, le 24 mai 1957. Que sa famille trouve ici l'expression de nos condoléances émues.

#### *Vice-Président :*

Lors de l'assemblée du comité, le 2 mai 1957, le Capitaine-Commandant de réserve *Schmit*, Joseph, a été élu à l'unanimité vice-président de la section d'Arlon.

Adresse du nouveau vice-président : avenue de Mersch, 34, Arlon.

## L'ETAT MAUVAIS ADMINISTRATEUR.

Pour gérer les 14 organismes dits de Sécurité Sociale; on a créé de toutes pièces des cadres très généreusement étoffés, comprenant, pour ce que nous appellerons l'« état-major », 485 fonctionnaires de première catégorie dont les appointements s'élèvent à plus de 70 millions de francs! Il faut ajouter à cela les traitements et salaires d'une multitude d'employés subalternes, dont l'ensemble représente plusieurs fois les 70 millions que touchent les fonctionnaires de première catégorie, sans oublier les nombreux millions nécessaires pour le loyer des bureaux, leur ameublement et leur fonctionnement! Nous constatons ainsi que les sommes retenues au titre de la Sécurité Sociale sont déjà fortement écornées avant qu'il ne soit question de les répartir entre les différents ayant-droits.

D'autre part, il y a aussi certainement exagération dans le recours à la Sécurité Sociale, comme vient de le démontrer une enquête faite en France, où des statistiques font ressortir que les bénéficiaires de la Sécurité Sociale ont recours aux soins médicaux et pharmaceutiques dans une proportion deux fois et demie plus grande que ceux qui n'y sont pas assujettis, c'est-à-dire que s'il y a 250 personnes qui estiment devoir se faire soigner quand c'est la Sécurité Sociale qui paie, il n'y en a plus que 100 quand on doit y aller de sa poche...

Il faut reconnaître que les assurés ne sont pas entièrement responsables de ces abus; les règlements en cours en sont en partie la cause par le fait que l'on ne peut se procurer la moindre prescription magistrale ou spécialité remboursable sans une ordonnance médicale, quelle que soit la benignité du malaise à soigner ou le prix du médicament nécessaire. D'autre part, ne pas exiger la visite médicale préalable entraînerait inévitablement un autre genre d'abus.

Quelle solution préconiser, dans ces conditions?

Il n'y en a qu'une : supprimer l'indemnisation des *petits risques*.



# A propos de l'esprit « Chasseurs Ardennais »

On se demande encore ce qui avait pu donner aux unités des Chasseurs Ardennais cet esprit qui avait fait l'admiration de l'ennemi et amené Churchill, en souvenir d'eux, à donner leur béret vert à ses Commandos.

Leurs cadres et leurs hommes étaient-ils d'une étoffe spéciale ?

Certes non. Et bien des officiers, des sous-officiers furent envoyés dans les petites garnisons ardennaises qui considérèrent, sur le coup, cette mesure comme une guigne, un exil... Les volontaires vinrent plus tard.

Notons aussi que ces régiments, créés de toute pièce, n'avaient pas de traditions.

Il y avait bien le béret vert, une marche exaltante, un emblème on ne peut mieux choisi, toutes choses qui parlent aux jeunes, si elles ne disent rien à ceux qui, trop tôt, sont revenus de tout, parce qu'ils n'avaient pas le goût d'aller bien loin hors d'eux-mêmes...

Mais il faut chercher plus haut le secret des Ardennais.

La création des Chasseurs Ardennais marquait la volonté de la Nation de faire face à la nouvelle menace allemande. Le cadre et la troupe se sentaient, du coup, investis d'une mission de confiance.

Nous touchons là du doigt le problème Armée-Nation, tant débattu depuis 1940.

La Nation a toujours l'armée qu'elle mérite.

C'est sa volonté de lutter et de vivre, la discipline, les sacrifices qu'elle s'impose pour cela, qui déterminent la discipline, l'allant, la mystique du soldat.

De là, le mot du Poilu de 1914-1918 : « Pourvu que l'arrière tienne ! ». De là aussi le comportement, tout différent d'une guerre à l'autre, que peuvent avoir les armées d'un même pays.

Cela se vérifie, une fois de plus, à propos des Ardennais de 1940.

D'autre part, il faut considérer que les unités de Chasseurs Ardennais vivaient sur leurs emplacements de combat, montaient la garde, de jour et de nuit, « à leurs abris », s'exerçaient autour de ceux-ci à parer à toutes les situations que l'invasion pourrait créer, n'ayant d'autre préoccupation que leur mission de guerre, s'y préparant, s'imprégnant de cette mission. C'est là que leur humble vie de soldats puisait tout son sens et toute sa grandeur.

Et le jour où l'adversaire se présenta, il trouva tous ces humbles prêts à le recevoir. Dès le 10 mai, ce furent Bodange et Chabrehez, où une poignée d'hommes tint en échec respectivement les 1<sup>re</sup> et

7<sup>me</sup> Panzer Div. et leur firent perdre toute une journée dans leur ruée vers la Meuse (1).



Problème Armée-Nation...

Ne cherchons pas midi à quatorze heures.

Après la défaite, il est vain de s'en prendre aux généraux, de faire des mots faciles sur leur propension à rester en retard d'une guerre, leur manque d'imagination, etc... C'est vain et injuste... Les généraux préparent la guerre avec ce que la nation leur donne pour la faire !

Et c'est néfaste, dans la mesure où la nation se refuse ainsi à regarder la vérité en face, à faire les examens de conscience qui déterminent les redressements nécessaires après la défaite ou devant la menace.

« Un peuple qui ne peut plus supporter la vérité est un peuple mort », disait Fustel de Coulanges.

Que la nation s'abandonne, perde le courage de vivre, l'armée dans sa masse n'en voudra plus... Et les généraux n'y pourront rien...

A chacun ses responsabilités...

Mais nous avons les nôtres, car nous avons un grand rôle à jouer dans l'éducation de toute la jeunesse du pays.

Le général Debeney, dans *La guerre et les hommes*, nous dit que c'est dans la famille, l'école, le sens patriotique, la religion que se trouve le laboratoire premier des forces morales. Mais il ajoute : « ... la guerre est une si dure épreuve qu'une institution supplémentaire s'impose pour développer ces forces, les adapter et en même temps pour en créer de nouvelles : le commandement a le grand honneur d'être cette institution et son œuvre primordiale est de préparer et de mettre en œuvre les forces morales. »

On ne pouvait mieux dire.

Les responsabilités de la Nation et les nôtres se confondent.

A la guerre, l'âme d'une Nation et l'âme d'une Armée valent par le sentiment de se battre pour quelque chose.

C'est le rôle de la Nation de développer ce sentiment en temps voulu.

C'est le rôle de l'Armée de le concrétiser, en

(1) Du Commandant Hautecler : *Le Combat de Bodange — Le Combat de Chabrehez. Chasseurs Ardennais contre Rommel*. Ces deux ouvrages sont en vente au Service historique de l'Armée. Cinquantenaire. Bruxelles.



décidant la Jeunesse à prendre en charge le salut commun.

C'est ce que les Ardennais avaient réalisé, sans phrase.

Leurs chefs sentaient la Nation derrière eux. Ils en avaient reçu une mission précise. Rayonnant de foi dans leur mission, ils eurent tôt fait de donner une âme à leurs unités et de leur faire accepter une vie rude et une discipline stricte. Celles-ci furent d'autant plus aisément acceptées par le cadre et la troupe qu'ils préparaient sur place leur combat. Leur vie prenait ainsi tout son sens. A la suite de leurs chefs, ils se sentaient *participer* à quelque chose de grand. L'esprit de devoir, l'esprit d'équipe, la confiance, la volonté de vaincre se développaient rapidement; et jusqu'aux dernières minutes de la campagne, ils restèrent des soldats redoutables dont rien n'avait pu entamer la foi et le courage.

La défaite même ne put les abattre : ils s'étaient donnés trop complètement, leur foi était trop pure. Dans l'épreuve, ils restèrent dignes de leur devise : « Fiers, forts, fidèles ».

\*  
\*\*

Dans une société qui s'abandonne au matérialisme, au « chacun pour soi », la nécessité apparaît plus pressante d'hommes qui soient les témoins des sacrifices qu'il faut s'imposer pour survivre, d'hommes dont la vie soit le rappel constant de cette pensée que *l'abnégation de chacun est la condition du salut de tous*.

C'est là le sens profond et la grandeur de notre vocation.

Vivons pleinement notre vocation. Mettons dans notre métier le supplément d'âme que la situation exige.

Notre jeunesse entre à l'armée bien disposée, s'attendant à y trouver un esprit, une âme, et non une administration, des chefs rayonnant une foi, et non des fonctionnaires.

Elle cherche des Maîtres de vie et une raison de donner ses vingt ans à quelque chose qui en vaille la peine. Que dans les rangs elle trouve des communautés humaines animées, commandées par des hommes qui se révèlent liés aux jeunes par une communauté de destinée, et elle se donnera avec tout son besoin de pureté, de générosité, de virilité, avec sa volonté de sortir du chaos et de participer à l'œuvre de renaissance qui s'impose.

Les Ardennais nous avaient montré le chemin.

Pour leurs hommes, ils avaient été des chefs, les chefs purs, durs et droits, qui donnent envie d'obéir.

Ils avaient su passionner leurs hommes pour leur métier d'homme, de combattant, de citoyen. Et les fusils partirent tout seuls.

\*  
\*\*

On me dira que, depuis 1940, bien des choses ont changé...

Certes, notre monde se transforme à une vitesse

déconcertante. Tout y est à revoir et repenser, et nous n'échappons pas à cette nécessité de renouvellement et d'adaptation. C'est ce que nous étudierons dans les prochains numéros.

Oui, notre monde se transforme et l'image de la guerre a changé. Les derniers conflits nous le disent assez. Mais nous verrons que, pratiquement, ce renouvellement se borne à « renouer le fil », à retrouver le sens et le culte des vieilles vertus humaines et militaires qui font les hommes, les armées, les peuples forts.

En attendant, lisez *Bodange et Chabrehez* du commandant Hautecler, *Ombres et Clartés de la Campagne belge de 40*, par Marcel Chambord (2).

Il faut absolument sortir de cette confusion déprimante, dans laquelle nous a laissés la dernière guerre, et reprendre confiance en nous.

Général Maurice Dumortier.

---

(2) De Marcel Chambord : *Ombres et Clartés de la Campagne belge de 1940*. Editions F. Wellens-Pay. 35, rue de Ruysbroek, Bruxelles.

---

## A PROPOS DES SYNDICATS

— Notre syndicat peut faire face à une grève de longue durée, me disait Arthur; il possède une encaisse très importante.

— Qu'appelles-tu une encaisse très importante ?

— Etant donné le nombre d'affiliés et les sommes versées chaque année par chacun d'eux, cela doit faire un nombre impressionnant de millions.

— C'est bien vague. Tu as assisté dernièrement à l'assemblée générale de notre Fraternelle. Tous les membres y étaient conviés. Notre trésorier y a exposé notre situation financière : encaisse à la fin de l'exercice précédent, recettes et dépenses pendant l'année statutaire, encaisse à la fin de l'année. Ensuite nous avons entendu le rapport des vérificateurs que l'assemblée avait désigné l'année précédente pour contrôler la comptabilité. Chaque membre est ainsi au courant, et de l'argent que nous possédons et de l'usage que l'on en fait, emploi qui doit d'ailleurs être conforme à nos statuts. N'en est-il pas de même dans ton syndicat ?

— Chez nous, il n'y a pas d'assemblée générale, du moins dans le sens où on le comprend à la Fraternelle, et puis je n'ai jamais entendu parler de statuts...

J'aurais voulu expliquer à Arthur ce que pareille situation avait d'anormal; qu'il est irrégulier que la gestion d'un groupement d'une telle puissance, réunissant des centaines de milliers de membres, disposant de nombreux millions, ne soit pas réglée par des statuts votés par les membres; qu'il est inconcevable que tous les membres ne soient pas appelés à voter quand il y a une décision importante à prendre; que pareille gestion prend tout à fait les allures d'une dictature d'une personne ou de quelques individus; que...

Mais il fallut me taire, Arthur se fâchait; il trouvait que j'attaquais son syndicat...

— Non, mon brave Arthur, je n'en veux nullement à « ton » syndicat, je regrette tout simplement qu'il soit comme tous les autres...

Cent et cinq.



# APPEL AUX ANCIENS DU 1<sup>er</sup> CHASSEURS ARDENNAIS

Désirant rendre aux Anciens du 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais Morts pour la Patrie l'hommage qui leur est dû, et par la même occasion, contribuer à renforcer l'Esprit de Corps et les liens de tradition qui doivent exister entre les Anciens de 40 et les recrues du 1<sup>er</sup> Bataillon de Chasseurs Ardennais, j'ai l'intention de réaliser un Tableau d'Honneur.

Suite à ma demande et à l'intervention du Colonel MATHEN, Président de la Fraternelle des Ch. A., le Commandant HAUTECLER du Service Historique de l'Armée a bien voulu établir une liste basée sur les documents que possède ce service et qui est reproduit dans le présent bulletin. Le Cdt Hautecler dit lui-même : « Elle est peut-être incomplète ».

Afin de nous permettre de la compléter, et par là d'éviter d'omettre un de ces Héros de 40-45, je vous demande de bien vouloir nous aider :

1. — En vérifiant cette liste et en la complétant (confrontation avec les documents que vous posséderiez, tels que carnets de campagne, carnets de compagnie ou de peloton, copies d'états-contrôle) au point de vue nom, prénom, unité, endroit, date.
2. — En faisant appel à vos souvenirs et à ceux de vos amis pour préciser les circonstances dans lesquelles les Morts que vous connaissiez ont été tués (où, quand, par quel projectile, blessure reçue, etc...).
3. — En signalant les Anciens qui seraient morts du fait de l'ennemi pendant la période 29 mai 1940 — 8 mai 1945 (fusillés, morts en concentration, en captivité...).
4. — En faisant connaître les noms et adresses des sous-officiers secrétaires de Bn ou de Cie qui pourraient encore détenir des documents relatifs au même objet.

\*\*

Etant donné le but que nous poursuivons, je ne doute pas un seul instant que cet appel sera entendu et que les réponses me parviendront à 100 %.

D'avance, au nom du 1<sup>er</sup> Bn Ch. A., je vous exprime tous mes remerciements et toute ma reconnaissance et je vous prie de croire, chers Anciens du 1<sup>er</sup> Chasseurs Ardennais, à mes sentiments les plus cordiaux.

Firmin REMIENGE,  
Lieutenant-Colonel  
Commandant le 1<sup>er</sup> Bon Ch. A.

Les réponses sont à adresser au Lieutenant-Colonel F. REMIENGE, Lieutenant-Colonel du 1<sup>er</sup> Bn Ch. A. — B.P.S. 3 — F.B.A.

N. B. — Vous pouvez disposer de la franchise postale pour autant que vous utilisiez une enveloppe SANS firme, que vous inscriviez S.M. dans le coin supérieur et que vous mentionniez votre adresse au verso.

## 1<sup>er</sup> REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS

### Officiers :

BRICART Maurice J.M.P., Cdt act., 5<sup>e</sup> Cie — Bodange, 10-5-40.

BURON André M.G.T., Lt rés., 7<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 25-5-40.

DESCHEPPER Robert E.J., Col. B.E.M. act., 1<sup>er</sup> Ch. A. — Suarlée, 12-5-40.

DHUREN Raymond P.J.B., Cdt act., 7<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 25-5-40.

DOCQUIER Paul L., SLt rés., 5<sup>e</sup> Cie — Bodange, 10-5-40.

### Sous-Officiers :

DURY Achille A. Gh., Sgt V.C. 37, 4<sup>e</sup> Cie — St-Hubert, 10-5-40.

ENSCH Herbert M.E., Sgt 38, 11<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.

GILLET Gustave J.J., Sgt 38, 2<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.

LEGUEBE René L., Sgt 39, 3<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.

LORENT Albert M.H.H., Sgt 37, 7<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.

NOEL Florent A.A., Sgt V.C., 9<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.

TIBOR Martin A., 1<sup>er</sup> Sgt V.C. m. 32, 2<sup>e</sup> Cie/Pn Mi — Vinkt, 27-5-40.

TOUSSAINT Marceau E.O. Gh., Sgt 32 S.O.C., 1<sup>re</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.

VILLERS Robert, 1<sup>er</sup> Sgt V.C. 31 C.S.L., 2<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.

MOTTET Abel J., Sgt brancardier m. 32, 1<sup>re</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.

WATTEAU Lucien J.J.P. (125.52013), Sgt, ... Cie — Vinkt, ...

### Caporaux :

COIBION Jules Ch., mil. 35, 9<sup>e</sup> Cie/Pon Mi — Vinkt, 25-5-40.

COUSIN Joseph A., mil. 34, 9<sup>e</sup> Cie/Pon HR — Vinkt, 27-5-40.

DESMET Charles E., mil. 36 Ré., 10<sup>e</sup> Cie — Temploux, 12-5-40.

DOUCET Louis, mil. 33 Ré., 2<sup>e</sup> Cie — Fauvillers, 10-5-40.



- FOLMAN Michel, mil. 34, 5<sup>e</sup> Cie/2<sup>e</sup> Pon — Menufontaine, 10-5-40.
- LEDOUX Emile, mil. 32, 5<sup>e</sup> Cie/2<sup>e</sup> Pon — Bodange, 10-5-40.
- MATHAY Albert, mil. 38, 4<sup>e</sup> Cie — Menufontaine, 10-5-40.
- REUTER Justin G., mil. 33, 2<sup>e</sup> Cie — Tintage, 10-5-40.
- Soldats :**
- BALLIEUX Octave F., mil. 27, 3<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- BANDIN Léon J., mil. 30, 7<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 25-5-40.
- BEURANG Julien P., mil. 32, 1<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- BEEUWSAERT Henri T., mil. 34, EM/1 — Belgrade, 12-5-40.
- BELCHE Léon J., mil. 35, 9<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- BELLIN Camille R., mil. 33, 7<sup>e</sup> Cie/3<sup>e</sup> Pon. — Denderbelle, 19-5-40.
- BERTHOLET Fernand A., mil. 33, 7<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- BOSELER Joseph, mil. 27, 4<sup>e</sup> Cie — Martelange, 10-5-40.
- CANIVET Raoul V.A., mil. 35, 10<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 10-5-40.
- CHARPENTIER Jean A.J., mil. 36, 4<sup>e</sup> Cie — Menufontaine, 10-5-40.
- COLINET Jean Ph., V.C. 10<sup>e</sup> Cie/2<sup>e</sup> Pon — Belgrade, 12-5-40.
- CONTER Nicolas A., mil. 36, 1<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- CORNET Lucien R.J., mil. 38, 10<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- CRELOT René M.L., mil. 33, 10<sup>e</sup> Cie/TS — Belgrade, 12-5-40.
- DEROCHE Elie, VC 30, 10<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 26-5-40.
- DERUYCK Camille Th., mil. 27, 1<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- DEVILLE Marcel M., mil. 31, Cie EM — Huy, 12-5-40.
- DUBOIS Adolphe V., mil. 38, 2<sup>e</sup> Cie, Vinkt, 26-5-40.
- DUVIVIER André H. Gh., mil. 39, 7<sup>e</sup> Cie — Oudegem trouvé le 19-5-40.
- FELLER Félix D., mil. 30, 8<sup>e</sup> Cie/3<sup>e</sup> Pon — Vinkt, 27-5-40.
- FOULON Jean-Baptiste, mil. 38, 1<sup>e</sup> Cie, Belgrade, 12-5-40.
- FRANÇOIS Joseph, mil. 29, 1<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- GILLON Jules, V.C. 31, 11<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- GODART Gilbert René, mil. 33, 3<sup>e</sup> Cie(?) — Vinkt, 25-5-40.
- GODEFROID Gilbert, V.C. 39, 5<sup>e</sup> Cie/2<sup>e</sup> Pon — Bodange, 10-5-40.
- GOURDANGE Jules E., mil. 39, 2<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- GOUVERNEUR André N.F.J., mil. 30, 9<sup>e</sup> Cie, — Vinkt, 27-5-40.
- GUILLAUME Gaston L., mil. 34, 9<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- KERGENMEYER Alexis J., V.C. 29, Cie (?) — Belgrade, 12-5-40.
- JAAS Albert R., mil. 33, 7<sup>e</sup> Cie — Vinkt 26-5-40.
- LEFEBRE Jean J., mil. 38, 1<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- LEGARDEUR Auguste A., mil. 30, 1<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 26-5-40.
- LEPOT Félix E.Gh., mil. 38, 10<sup>e</sup> Cie/1<sup>e</sup> Pon — Belgrade, 12-5-40.
- LICHTFUS Lucien, mil. 37, 2<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- MANGIN Léon L., mil. 38, 5<sup>e</sup> Cie/2<sup>e</sup> Pon — Bodange, 10-5-40.
- MATHAY François, sold. N<sup>r</sup> 110.79669 ... Cie — Vinkt, .....
- MEEUS Charles, mil. 30, Ré., 5<sup>e</sup> Cie/Pn HR — Bodange, 10-5-40.
- MERLOT Gaston, mil. 28, 4<sup>e</sup> Cie — Martelange, 10-5-40.
- MIECRET Gustave, mil. 37, 4<sup>e</sup> Cie — Martelange, 10-5-40.
- NICOLAS Lucien A., mil. 38, 10<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- PAYOT Hervé F.J., mil. 32, 9<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- PAHOT Roger M.J., mil. 36, Ré., 10<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- PUTTEMANS René J.M., mil. 27, 2<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- REICHLING Camille, mil. 38, 11<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- RIX Henri, mil. 29, 2<sup>e</sup> Cie — St-Hubert, 10-5-40.
- SAC Flavien A., mil. 29, 1<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40.
- SCAILLET Léon P.E., mil. 38, 4<sup>e</sup> Cie — Menufontaine, 10-5-40.
- SCHARTZ Albert J.J., mil. 37, 7<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 25-5-40.
- SCHILB Constant, mil. 31, 1<sup>e</sup> Cie — Barrière de Fauvillers, 10-5-40.
- SCHWIND Jean-Baptiste, mil. 27, 5<sup>e</sup> Cie/1<sup>er</sup> Pon — Fauvillers, 10-5-40.
- SIMON Robert, mil. 38, 5<sup>e</sup> Cie/2<sup>e</sup> Pon — Bodange, 10-5-40.
- THIRY Jules, mil. 33, 5<sup>e</sup> Cie/Pon Mi — Bodange, 10-5-40.
- VAN DEN BOGAERDE Hector H.A., mil. 37, 2<sup>e</sup> Cie — Vinkt, 27-5-40.
- VAN DER STRATEN-WAILLET Gérard F. P.J.Gh., mil. 35, 2<sup>e</sup> Cie — Zwijnaerde, 23-5-40.
- WEIS Fernand E.M.A., mil. 35, 5<sup>e</sup> Cie/2<sup>e</sup> Pon — Bodange, 10-5-40.
- GERARD Léon, mil. 29, 3<sup>e</sup> Cie — Belgrade, 12-5-40, Marcaïn Fr. 22/5.
- Morts en France :**
- COURTOIS Albert, mil. 36, 4<sup>e</sup> Cie D.B.T. — blessé Martelange, 10-5-40 — mort Villenave d'Ornon (Bordeaux) 20-6-40.
- MUNSTER Nicolas L., mil. 37, 3<sup>e</sup> Cie ou Ch. d. f. — Couroir (Nord), 24-5-40.



# Problèmes économiques de la Wallonie Méridionale <sup>(1)</sup>

(Suite et fin)

À notre avis, deux questions de principe devraient également être tranchées à l'intervention du législateur dans le sens d'un allègement du handicap économique qui pèse sur l'économie ardennaise : elles ont trait à la pose de lignes électriques, et à l'approvisionnement en capitaux.

La générale initiative des sociétés privées d'électricité qui tend à uniformiser les contrats pour la fourniture d'électricité aux établissements industriels utilisant moins de 400 Kw doit être complétée. Les grandes distances et la faible densité économique imposent des frais relativement élevés pour la pose de lignes électriques en Wallonie méridionale. Cette charge peut peser lourdement sur une entreprise nouvelle.

Il serait donc opportun d'assimiler la pose de lignes et leur raccordement, aux investissements qui bénéficient des deux avantages de la loi du 31 mai 55, prime de 30 % et prêt à 1 %. Cette aide de l'Etat serait utilement complétée par une intervention complémentaire des pouvoirs subordonnés.

Quant à l'approvisionnement en capitaux, il mériterait à lui seul une étude très poussée. La pénurie des moyens financiers handicape incontestablement le développement économique de ces régions où existe tout de même une épargne. Comment intéresser celle-ci à celle-là ?

Lorsqu'on aura trouvé réponse à cette question, un grand pas aura été fait, car les capitaux appellent les capitaux : « On ne prête qu'aux riches ».

Mais comment y parvenir, comment mettre sur pied l'organisme financier intermédiaire entre l'épargnant et l'industriel, et qui au surplus aurait la confiance de l'un et de l'autre. Peut-être par un adoucissement à l'ostracisme jeté contre la banque mixte ? Peut-être par la création de sociétés d'économie mixte ?

Ce qui est certain, c'est que l'initiative privée doit rester entière, à l'abri de pressions, d'entraves ou de faveurs injustifiées. Il ne faut pas oublier à ce propos que des capitaux à vil prix sont souvent gaspillés et perdus car ils sont d'ordinaire investis dans des affaires qui tirent leur rentabilité provisoire de ce seul avantage.

## *Eléments d'une méthode.*

A supposer que se réalisent les souhaits émis plus haut quant à la disparition de freins à l'industrialisation, cette dernière ne démarrera pas pour autant.

Le moteur de l'expansion, ce sont les hommes qui la veulent, qui l'animent et qui la vivent. C'est donc la population entière qui doit posséder une mentalité dynamique, tournée vers le progrès.

Le rôle des élites ardennaises apparaît primordial et leurs responsabilités, immenses. Car, développer l'enseignement, faciliter l'information technique et créer des bibliothèques resteront des initiatives stériles tant que les intéressés ne voudront pas en tirer parti dans leurs intérêts. Ce mouvement d'opinion, les élites doivent le susciter ; puissent-elles se pencher à fond sur les problèmes économiques de leur région, acquérir la foi en ses destinées et transmettre cette foi raisonnée à tous ceux sur qui elles possèdent ascendant, prestige ou influence.

Les dirigeants communaux, notamment, ont un grand rôle à jouer dans l'expansion régionale, ainsi que le suggèrent les considérations émises plus haut ; ils devraient dès maintenant se préparer à leur mission prochaine.

\*  
\*\*

On s'en doute, les Ardennes n'apparaîtront jamais aux industriels comme un pays de Cocagne et à la population comme une région industrielle. L'industrialisation y constitue une opération excessivement délicate et le moindre faux pas peut lui être fatal. Une entreprise nouvelle viendrait-elle à fermer ses portes, et c'en serait fait pour longtemps de l'idée d'industrialiser la région tant dans l'esprit des hommes d'affaires que dans celui des habitants.

Les Ardennes ne peuvent se permettre de semblables échecs. Aussi doit-on agir avec circonspection. La méthode consiste, semble-t-il, à susciter l'implantation de grosses entreprises exerçant des activités promises à un bel avenir.

## *Activités d'avenir, tout d'abord.*

Des usines se livrant à des fabrications traditionnelles risquent de ne pas prospérer. Elles rencontreront la concurrence des entreprises installées dans les vieilles régions, entreprises qui bénéficient d'une main-d'œuvre experte, d'une expérience éprouvée, d'un équipement amorti, d'une réputation établie et d'un réseau

(1) Voir les numéros 3 et 4 des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1956.



de distribution étendu. Ces anciennes firmes belges ou étrangères dominant leurs marchés respectifs et les marchés mondiaux, il ne restera plus aux jeunes entreprises qu'à se tourner vers les pays neufs. Mais là, elles se heurteront souvent à un arsenal protectionniste ; ces pays, en effet, dirigent les premiers pas de leur industrie vers des productions traditionnelles et peu compliquées qu'elles protègent jalousement. Ces handicaps tomberont si la nouvelle entreprise s'intéresse à des fabrications dont les débouchés se développent, c'est-à-dire les produits nouveaux.

De telles fabrications donneront à l'industrialisation les meilleures garanties de durée étant donné l'existence de débouchés en expansion.

Ensuite le succès engendrera d'autres initiatives tant dans les mêmes activités que dans des secteurs subordonnés, soustraitants, fournisseurs, réparateurs, etc... Une industrialisation faisant boule de neige, donnera à la région une vocation industrielle.

D'un autre côté, une région ne reste dans la voie de l'expansion que si elle garde contact avec les derniers progrès techniques au moins dans une spécialité, ce qui sera beaucoup plus aisé dans le cas de fabrications nouvelles.

Enfin, la création d'activités jeunes aura une influence bénéfique, sur les autres bassins du pays qui lui fourniront énergie, outillages, matières premières, etc... L'inverse n'est pas vrai : le développement des centres déjà industrialisés ne profite pas aux régions peu développées.

#### *Gros établissements, ensuite.*

Une entreprise importante sera plus sensible, qu'une foule de petites, aux conseils et aux pressions des autorités tout comme elle pourrait plus aisément obtenir d'elles, satisfaction de ses desiderata. Une telle firme d'ailleurs sera difficilement négligée par les pouvoirs publics vu son importance économique et sociale dans la région.

Enfin, les gros établissements seront capables de créer et d'entretenir des écoles techniques à débouchés locaux assurés, de fixer les meilleurs éléments en leur octroyant des rémunérations adéquates et de susciter de l'intérêt pour la chose industrielle. Seule, la grosse entreprise pourra avoir sur l'économie régionale pareille influence vivifiante.

\*  
\*\*

Si les hommes d'affaires d'autres régions sont appelés à assumer les premières initiatives, l'industrialisation devra être en majorité le fait d'autochtones. Les premiers n'y suffiraient d'ailleurs pas.

La petite industrie et l'artisanat pourront s'épanouir dans le sillage des activités nouvelles : sous-entreprise, réparation, entretien, etc... Ils pourront également être à l'origine de nouveaux complexes importants. A une condition toutefois, c'est qu'ils s'unissent ; sinon, comment réunir les capitaux indispensables et créer les services techniques et commerciaux nécessaires ? La solution coopérative leur en fournira

les moyens à l'instar de ce qui s'est fait en Suède septentrionale, contrée isolée et accidentée (1) (2).

Les artisans et petits industriels n'ont d'ailleurs plus le choix. S'ils ne s'adaptent pas aux conditions modernes de production, ils subiront la loi de leurs concurrents plus puissants et mieux équipés techniquement et commercialement.

\*  
\*\*

#### *LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME*

Le tourisme est la Providence des régions peu développées. Il permet avec des investissements réduits, l'emploi de nombreuses personnes. Que l'on songe aux femmes de chambre, garçons de café, guides, restaurateurs, bouchers, épiciers, etc... qui tirent, directement ou indirectement, profit du passage même furtif, des touristes.

La Wallonie méridionale pourrait développer son tourisme. Elle possède dans sa grande réserve de personnel féminin et dans ses sites, deux atouts importants. Reste à attirer les touristes. C'est ici que le bât blesse : l'équipement et la propagande laissent à désirer. Dans ce domaine également, une intime coordination des initiatives publiques et privées est nécessaire.

L'équipement touristique a autant, si pas plus d'importance que les particularités, spécialités ou beautés locales. L'équipement touristique, c'est évidemment une mise en valeur de ces dernières (3). Mais ce sont aussi toutes les commodités qui permettent à l'estivant d'en jouir à sa guise : routes nombreuses bien entretenues et pittoresques, services publics indispensables (distribution d'eau) et ressources hôtelières satisfaisantes. La mission des pouvoirs publics paraît assez évidente en ces domaines. Des groupements privés se chargent d'ailleurs de les éclairer.

Retenons le dernier point : les ressources hôtelières. L'exploitation d'un hôtel est une activité productrice de services, c'est une véritable entreprise qui doit être considérée comme telle tant par l'exploitant que par les autorités. Le premier doit savoir calculer, supporter et travailler en industriel. L'Etat de son côté devrait le traiter comme tel et notamment assimiler les hôtels aux bâtiments industriels pour l'octroi du bénéfice de la loi du 31 mai 1955.

Enfin, des centres de tourisme bien équipés doivent être connus. Ce sera l'œuvre d'une action de propagande et d'information que mettront sur pied, les intéressés avec le concours des autorités.

Yves SEGHIN.

- (1) Ainsi que le soulignait M. Joseph Michel dans son ouvrage « L'histoire économique du Luxembourg au XIXe siècle ».
- (2) Dans un même ordre d'idées, épinglons le prodigieux développement à Oyonax, bourgade du Jura français, de la fabrication d'objets en matières plastiques. Cette expansion est le fait d'artisans qui ont coordonné leurs efforts.
- (3) L'équipement peut d'ailleurs aménager un site touristique. Nous songeons notamment au projet de créer des lacs artificiels dans des cirques boisés.



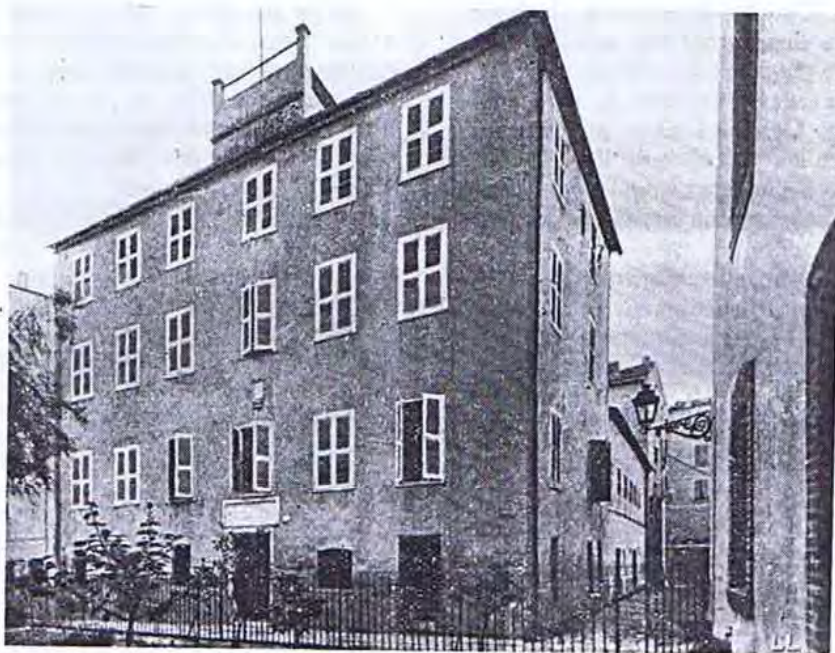
## DANS LE SILLAGE DE L'EMPEREUR (II)

## Pèlerinage à la maison natale de Napoléon

Elle est située dans une sale petite rue d'Ajaccio où deux autos seraient incapables de rouler de front. L'immeuble avec ses dix-huit fenêtres de front ressemble plus à un bâtiment militaire qu'à une maison particulière.

Si le second étage est complètement vidé, le premier, par contre, a gardé l'ameublement à peu

n'y aurait pas de Code Napoléon; Wagram et Austerlitz seraient de petites communes sans histoire et le 18 brumaire une date banale entre toutes, Raffet n'aurait pas peint ses grognards; Hugo n'aurait pas écrit « Waterloo, morne plaine », ni Rostand composé « L'Aiglon »; Désirée Clary ne serait pas devenue reine de Suède; il n'y aurait pas



AJACCIO — MAISON DE NAPOLEON.

près intact, et l'on y retrouve les bibelots datant des Bonaparte. L'ensemble est assez vétuste, mais le ogis dut avoir, en son temps, un certain cachet et peut-être un brin de luxe.

La première pièce visitée est le salon de la Reine mère : un divan, quelques chaises rembourrées, un guéridon, deux glaces, un lustre, c'est tout. Rien de sensationnel, non plus, dans le bureau du jeune lieutenant : un lit de bois et quelques meubles rudimentaires, tandis que, dans un coin, est reléguée une chaise à porteurs à demi-défoncée; c'est elle qui servit au retour de Letizia, le 15 août 1769, lorsque la jeune femme, assistant à l'office, en la cathédrale se sentit prise soudain de violentes douleurs. C'était le petit Empereur qui se débattait dans le sein maternel, aspirant à la lumière, trouvant cet univers trop étroit pour ses rêves de conquête.

Elle eut tant de fausses couches et d'enfants mort-nés, la brave Letizia, que l'on se demande ce que serait devenu le monde si elle avait eu, en 1769, un nouvel accident. Non seulement l'histoire politique et militaire aurait changé du tout au tout, mais il

d'arc de triomphe à Paris; Sainte-Hélène serait toujours une « petite île », et nous n'aurions pas pris l'avion de Nice pour découvrir Ajaccio.

Comme le sort de tant de choses n'a tenu qu'à un fil !

Voici précisément le lieu où ce fil fut tranché : la chambre où naquit Napoleone Buonaparte dans un lit devenu branlant et que l'on briserait sans doute si l'on tentait de s'y asseoir. La couverture est râpée, et l'oreiller éventré laisse échapper des relents de mois. Si ce lit n'était devenu historique, il ne partirait pas cinq sous à une salle de vente. Pourtant des amateurs en ont offert des millions sans l'obtenir jamais, comme quoi les valeurs objective et subjective n'ont aucune commune mesure. Nous disons bien « subjective », car si le gardien dit à ses visiteurs qu'il conserve le lit où le grand conquérant fit son entrée dans le monde, par contre, le fidèle valet de chambre, Marchand, qui suivit son maître à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène, écrit dans ses Mémoires : L'Empereur a souvent raconté que sa mère, enceinte de lui, voulant aller à la messe, le



15 août, fut obligée d'en revenir en toute hâte, et, ne pouvant atteindre sa chambre à coucher, elle le déposa sur un tapis à grandes figures de héros de la Fable.

Dans un coin de cette même chambre, une crèche, placée sur une commode, abrite une vierge et un saint Joseph aux habits déteints et aux visages usés : c'est le cadeau que Bonaparte rapporta d'Égypte à sa mère.

Et voici la chambre où il logea jusqu'à l'âge de 9 ans et fit ses premiers rêves de gloire. Plus tard, jeune lieutenant, il revint en congé et passa ses nuits dans cette pièce. On voit, près de la porte, l'entrée de la trappe où il se cacha quand les paolistes le recherchaient pour le mettre à mort.

Le reste de l'immeuble offre un intérêt plus restreint : le bureau de Charles Bonaparte, la salle de réception, la chambre des autres fils, etc...

\*\*

Cette maison n'est évidemment pas le seul souvenir impérial d'Ajaccio. Dans les rues, aux devantures des magasins, chez les marchands de bibelots, aux enseignes des cafés, on sent partout la présence de l'Empereur. Trois statues ornent des lieux publics. La plus belle, face à la mer, est très originale : le conquérant est représenté en empereur romain, droit sur son cheval, drapé dans une toge, le front ceint de lauriers. Autour de lui, ses quatre frères, en carré, lui font escorte, cependant qu'une plaque traduit la fierté des insulaires : A la mémoire de Napoléon I<sup>er</sup> et de ses quatre frères, Joseph, Lucien, Louis, Jérôme, la Corse reconnaissante.

Près du port se dresse une autre statue où le héros, en tenue d'apparat, tient un sceptre à la main, comme sur le tableau de Dominique Ingres.

Enfin, à la sortie de la ville, un monument nous le présente, tel qu'il est entré dans la légende, en bicorne et redingote. La statue domine un imposant escalier où, sur chaque marche, est gravé le nom d'une victoire, depuis Toulon jusqu'à Ligny.

Non loin de là est la grotte dans laquelle, enfant, il se retranchait pour goûter les joies de la solitude, lire des ouvrages prohibés, bâtir ses projets d'avenir. C'est là qu'il joua à la guerre avec ses frères et quelques gamins ajacciens racollés en cours de route au battement du tambour. C'est à l'ombre de ces pierres qu'il installa son premier P.C., organisa ses premières batailles, lança ses premiers ordres.

Près de deux siècles sont passés. Des gamins délurés aux cheveux d'ébène ébouriffés et à la peau bronzée refont aujourd'hui le même jeu en brandissant des bâtons et en poussant des cris sauvages dans leur idiome rocailleux. Deux d'entre eux ramènent un prisonnier résigné, semble-t-il, à passer un mauvais quart d'heure.

Y a-t-il parmi eux un futur Bonaparte ? Non, car l'Histoire, qui offre tant d'analogies, ne se répète jamais exactement, car il ne peut y avoir qu'un Napoléon en Ajaccio.

André DULIERE,  
membre de la Société belge  
d'Études napoléoniennes.  
Prochain article :  
ESCALE A L'ILE D'ELBE.

## LES LIVRES

Les Editions Marabout, dont la vitalité n'a pas fini de nous étonner, lancent une nouvelle série, la collection *Mélior*, qui est réellement recommandable. Elles se proposent de publier les textes de base des littératures de tous les temps et de tous les pays, de réunir les nouvelles, les poèmes, les œuvres qui ont fait le plaisir et la culture du monde entier, textes essentiels souvent éparés dans des volumes introuvables.

Populaire par son prix et luxueuse par sa présentation, la collection allie l'élégance du livre à la qualité du texte. Nous avons *Les vingt meilleures nouvelles américaines*, avec, en plus de notices biographiques complètes, un avant-propos situant l'écrivain américain dans la société et précisant l'importance de la nouvelle dans la littérature des U.S.A. et *La poésie chinoise*, anthologie des origines à nos jours qui, après un bref aperçu historique et un court exposé sur la versification et les caractères, donne une abondance de texte dont la fraîcheur rappelle les meilleurs poètes français et montre que la poésie est universelle. Le volume est orné de reproduction de dessins et de peintures.

Aux mêmes éditions, les quatre volumes des *Vies passionnées* consacrés à *Modigliani* (A. Salmon), *Baudelaire* (M. Manoll), *Chopin* (J. Rousselot) et *Dumas* (L. Thoorens) amènent à la connaissance intime de ces personnages si différents par la nature de leur activité et se rejoignant dans la passion intense qui anime leur vie et leur œuvre.

\*\*

LA REALITE DEPASSE LA FICTION - BIS, par A. Aycard et J. Franck (Gallimard).

Ce second recueil de l'humour involontaire est doté d'un

pouvoir comique qui dépasse celui du premier volume, vendu à plus de 100.000 exemplaires. Les auteurs qui avaient reculé devant certains documents hilarants, mais trop irrévérencieux, ont fait taire leurs scrupules. La politique notamment a servi de cible aux pêcheurs de perles qui lui ont consacré un de leurs chapitres les plus irrésistibles.

\*\*

ADIEU MARINE, par Jean Decoux (Plon).

C'est toute la vie d'un officier de marine français pendant la première moitié de ce siècle, que retrace le nouvel ouvrage de souvenirs de l'amiral Decoux.

Le lecteur pourra s'initier à l'ambiance particulière de la vie des escadres et des stations lointaines telle qu'elle se déroulait encore à la veille de la deuxième guerre mondiale et apprendre comment les trois couleurs furent défendues en Indochine de 1940 à 1945.

Chaque fois que l'auteur le juge utile, il complète la sèche énumération des faits historiques par un exposé des origines et du développement des événements. De plus, sensible au pittoresque, à l'anecdote, au charme d'un paysage, il réussit à introduire dans maints chapitres, la poésie de l'exotisme et du passé avec la fraîcheur et la saveur d'une première vision.

\*\*

DU CAPITOLE A LA ROCHE TARPEIENNE, par E. Dollmann (Presses de la Cité).

Parmi les mémorialistes du national-socialisme, le colonel Dollmann occupe une place unique. Interprète du Führer pour



la langue italienne, il a été témoin de tous les événements publics ou secrets qui ont marqué les relations entre les personnalités des deux états.

De sa formation, il est historien et brosse un tableau saisissant de l'Etat national-socialiste complété par de véritables révélations sur la sexualité perversie qui est la base de cet Etat purement masculin. Le volume est, au surplus, une mine d'anecdotes sérieuses ou frivoles, mais toujours significatives. Les femmes y ont la partie belle — il n'est pas d'Etat masculin qui tienne — depuis la princesse de Bismarck jusqu'à Madame Himmler, de Clara Petacci à la princesse Colonna. De quoi satisfaire également bien des amateurs de grande et de petite histoire.

BERGERS SUR LA MER, par C. Forester (Gallimard).

Orphelin de bonne heure et sans fortune, G. Krause, sorti d'une école navale des Etats-Unis où il a été admis comme boursier, est désigné, pendant la dernière guerre, pour commander une flottille de destroyers qui escorte un convoi de trente-sept cargos à destination de l'Europe.

Bergers sur la mer est le récit de la traversée de ce troupeau traqué, avec les inquiétudes, les menaces, les alertes et les combats. Krause est de la famille de ceux qui considèrent leur corps comme un instrument qui sert à faire son devoir. C'est le bon berger qui veille sur tous, présent partout, oubliant de manger, négligeant de dormir, dévoré de scrupules, soucieux de justice.

Sept cargos ont cependant péri, torpillés ou incendiés, quand le voyage touchant presque à son terme, l'arrivée d'une flottille de secours est signalée. Krause ne garde même pas le droit de conduire à destination les trente survivants; il reçoit l'ordre d'abandonner le troupeau qu'il a convoyé.

LA BATAILLE DU RIO DE LA PLATA, par M. Powell (Presses de la Cité).

Ayant entrepris de réaliser un film sur la bataille du Rio de la Plata, M. Powell en approcha tous les survivants importants et put procéder à une véritable reconstitution historique d'où il tire le présent volume.

Le sabotage du cuirassé *Graf Spee* devant Montevideo cesse d'être une énigme lorsque nous est expliqué le drame psychologique qui le précède en même temps que sont exposés les manœuvres et le bluff des Alliés résolus à tenter l'impossible pour empêcher un navire de cette classe de reprendre la mer.

Manœuvres et bluff abusèrent le capitaine de vaisseau Langsdorf tout autant que les bureaux de Berlin et amenèrent la destruction d'une unité de premier ordre.

LE SEUL QUI S'EVADA, par K. Burst et J. Leasor (Presses de la Cité).

Le baron von Werra, as de la Luftwaffe, abattu dans la campagne anglaise à la fin de 1940, fut célèbre dans les deux camps par ses tentatives d'évasion dont la dernière, au Canada, devait être couronnée de succès. On ne peut s'empêcher d'admirer le sang-froid, l'humour et le culot de cet aventurier hautement pittoresque, encore que les auteurs insistent un peu trop sur ses points faibles.

KIRDI AU BORD DU MONDE, par J.P. Benoit (Julliard).

Le Cameroun, pays au bord du monde, venu intact du fond des âges, aborde, nous dit l'auteur, le monde occidental et s'appête à se fondre en lui. J.P. Benoit vécut comme médecin d'une équipe d'aide aux missions; il s'est battu contre la lèpre, les serpents et toutes les séquelles d'une sous-alimentation chronique. Le médecin se double d'un ethnologue passionné et compétent, attentif aux mœurs, aux traditions, aux types d'hommes qu'il rencontre, sensible à l'éveil de tout un peuple dont l'évolution politique intéresse au plus haut point la France d'aujourd'hui.

AFRIQUE AMBIGUE, par M. G. Balandier (Plon).

En nous mettant en présence des profonds bouleversements provoqués au sein des sociétés primitives par l'imposition de la civilisation moderne, l'auteur semble arriver à des conclusions moins optimistes. De ses enquêtes, il nous rapporte l'image vivante, inquiétante d'un monde secret, en crise de croissance. Qu'il s'agisse des pêcheurs, des agriculteurs, des pasteurs ou

des immenses banlieues ouvertes à toutes les influences européennes, un grand mouvement fait éclater à la fois les cadres institués par les ancêtres noirs et ceux imposés par les maîtres blancs. Dans le feu qui flambe tout autour des tropiques, l'Afrique se forge un destin qui ne saurait se confondre avec le nôtre.

LA LONGUE MARCHÉ, par Simone de Beauvoir (Gallimard).

L'auteur se défend d'avoir fait un reportage. Le reporter explore un présent stable qui, dans la Chine d'aujourd'hui, en perpétuel devenir, se définit par le passé qu'il dépasse et par les nouveautés qu'il annonce, il n'est qu'une étape de la longue marche qui achemine la Chine de la révolution démocratique à la révolution socialiste. Il ne suffit donc pas de la décrire, il faut l'expliquer. Sans négliger les éléments visuels récoltés au cours d'un voyage de six semaines, S. de Beauvoir s'efforce d'éclairer toutes les connaissances acquises à la lumière de la Chine d'hier et dans la perspective de ses transformations futures, pour conclure à l'existence d'une région bien terrestre où des hommes qui viennent de briser le cycle sans espoir d'une existence animale luttent durement pour édifier un monde humain. Avec son talent incontestable, elle a réussi un livre plein d'intérêt auquel on ne peut reprocher qu'une tendresse un peu trop visible pour le régime de Mao.

LA PERSE ET SES MYSTERES, par A. Smith (Plon).

Quatre étudiants d'Oxford, dans un vieux camion datant de la première guerre mondiale, partagent pendant plusieurs semaines la vie des habitants du sud de l'Iran où ils étudient l'extraordinaire système d'irrigation auquel est liée l'existence du pays. Ils explorent les canaux souterrains, vivent des aventures extravagantes, vont de surprises en découvertes. Mélange de mœurs patriarcales et d'humour anglais dont la réunion nous vaut un double plaisir : un voyage en Perse et la découverte d'un auteur de talent.

DE L'ATLANTIDE A L'ELDORADO, par W. Ley et Sprague (Plon).

Ce livre raconte et explique les passionnantes histoires qui ont circulé au cours des siècles sur les pays légendaires donnés à l'imagination des hommes par les beaux mensonges des voyageurs trop bavards.

PHILIPPE-AUGUSTE ET SES TROIS FEMMES, par le Duc de Levis Mirepoix (Arthème Fayard).

Si la carrière politique de Philippe-Auguste fut bien remplie et consacrée à la grandeur de la France et de la royauté — encore que certains de ses procédés nous paraissent peu orthodoxes — sa vie privée et sentimentale ne fut pas moins agitée. Isabelle de Hainaut lui donna un héritier et, à sa mort, fut remplacée par Ingeburge de Danemark qui, prise en grippe par le roi dès sa nuit de nocce, fut répudiée quelques mois plus tard. Agnès de Méranie, la reine de l'amour, prit sa place. Des conflits de tous genres furent engendrés par cette situation et l'interdit fut même jeté sur le royaume.

Ces complications et intrigues, présentées avec talent, font un ouvrage de choix.

LA REVOLUTION HONGROISE, par Georges Mikes (Gallimard).

L'auteur humoristique G. Mikes est un Hongrois devenu sujet britannique. Quand la révolution éclata à Budapest, il rejoignit son pays d'origine comme correspondant de la B.B.C. Sa connaissance du pays et de la langue, les amitiés qu'il avait conservées facilitèrent largement son enquête. Il la compléta à Vienne où il se retira après la deuxième attaque des troupes russes et où il passa plusieurs semaines à interroger les réfugiés et à interpréter leurs déclarations.

Témoignage infiniment précieux et douloureux illustré de nombreuses photographies.

PRENOM CLOTILDE, par Cécil Saint-Laurent (Presses de la Cité).

Cécil Saint-Laurent n'est plus à présenter aux lecteurs. Sa nouvelle héroïne est une petite jeune fille de Canisy, candidate au baccalauréat (2<sup>me</sup> partie) à la session de juin 1940.

Emportée jusqu'à Agen par le flot de l'exode, Clotilde, très jolie, séparée de sa mère, vit des aventures qui ne sont pas





## Aux Caves de France

Réception et diffusion en Belgique, Grand-Duché et Congo Belge, des vins et eaux de vie de l'association des grands producteurs français.

## L. MASSIN

106, avenue BOUVIER  
VIRTON-ST MARD

Tél. 304 VIRTON  
Tél. 231 BASTOGNE

★

Le plus grand choix.  
Les meilleures marques.  
Les prix les plus bas.  
Expédition franco partout,  
même en A.O.

Tarifs sur demande  
Ristournes spéciales  
pour achats groupés.

# GALERIES JUNGERS

ATHUS 19, Grand'Rue ATHUS

Téléphone 24



## CONFECTION

## TISSUS

## NOUVEAUTÉS